

OFFICE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE — MER

ANALYSE ECONOMIQUE  
DE SYSTEMES PRODUCTIFS AGRICOLES  
EN BASSE CÔTE-D'IVOIRE

NOTE METHODOLOGIQUE

Document de travail  
*(Rapport d'élève)*

Jean Philippe COLIN  
1983

"Puisqu'il opère habituellement seul, nous sommes obligés de croire le chercheur de terrain sur parole, mais nous avons le droit de savoir quelle valeur il faut accorder à cette parole...".

Introduction à "Anthropologists in the Field",  
D.G. Jongmans et P.C.W. Gutking, Assen, Van Vorcum  
cité par J. Copans, "Critiques et politiques de  
l'anthropologie", Maspéro, 1974.

## PRÉLIMINAIRE

Dans ce rapport, rédigé après moins de six mois d'enquêtes de terrain, ne figureront pas de résultats définitifs. Toute étude *fine* des systèmes productifs agricoles nécessite en effet le recueil de données sur la durée d'une campagne agricole, au minimum.

On se limitera ici à la présentation de la problématique qui nous a guidé et aux techniques mises en œuvre pour collecter les informations indispensables au raisonnement et au calcul économiques.

Une problématique n'est jamais figée, les techniques de collecte des données sont toujours sujettes à évolution, face à des difficultés d'enquête ou à une redéfinition de la problématique au vu de résultats de terrain. Aussi considérons-nous ce document non comme un rapport préliminaire à celui qui sera présenté à l'issue de la recherche, mais comme *un propos d'étape* qui soumet notre démarche à la critique de nos collègues.

Dans une première partie nous définirons notre problématique et justifierons du choix du terrain et de la méthode de travail : monographie villageoise puis enquêtes légères à l'échelle régionale.

Dans une seconde partie nous présenterons les techniques de collecte des données mises en œuvre lors de l'étude monographique du village de Djimini-Koffikro.

Il serait prématuré d'exposer le système d'enquêtes envisagé pour la seconde phase de la recherche, car ce dernier sera conditionné par les premiers résultats de l'étude monographique en cours.

Cette dernière a débuté en janvier 1983 et devrait prendre fin en avril 1984. Il est prévu de passer à la phase d'enquêtes régionales à partir de janvier 1984.

## PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

### I. LE CONCEPT DE SYSTEME PRODUCTIF COMME INSTRUMENT D'ANALYSE...

L'économie de la production agricole dans les pays en voie de développement est généralement appréhendée sous deux optiques qui sont rarement confrontées :

*L'approche agro-économique* privilégie l'unité de production comme niveau d'une analyse technico-économique qui met l'accent sur le procès technique de production et sur la disponibilité et le coût des facteurs de production. C'est le domaine par excellence du quantifié, de la statistique, du calcul économique appliqué à l'agriculture. Le principal outil d'analyse en est le concept de système de production, entendu, suivant les auteurs, comme combinaison des productions, combinaison des facteurs de production ou combinaisons des productions *et* des facteurs de productions (1).

Dans une perspective très différente, *l'anthropologie économique* privilégie l'analyse qualitative, au niveau de groupes sociaux, des rapports de production, des processus de différenciation sociale qui en découlent, des modes de production.

Il semble pourtant intéressant de raisonner *à la fois* en terme de calcul économique et de rapports sociaux, de productivité du travail et de rapports de production, de contraintes agro-écologiques et de système de parenté.

Le concept de système productif agricole, proposé par R. Badouin (2) comme outil d'analyse, concilie selon nous ces deux approches.

---

(1) Cf. note Amira n° 36, pp. 87-89.

(2) Professeur à la Faculté des Sciences Economiques de Montpellier.

Constitué par l'ensemble des éléments et des activités qui concourent à la formation du flux des produits agricoles, on peut en distinguer trois aspects :

- le système de culture, se rapportant aux combinaisons et techniques culturales pratiquées;
- le système de production, combinaison des facteurs de production : terre, travail, consommations intermédiaires, capital;
- le système d'exploitation, entendu comme mode de fonctionnement des unités de productions : détention du pouvoir de décision, structure interne de l'unité de production, modalités d'accès à la terre, à la force du travail.

Cette troisième composante du système productif complète l'approche technico-économique "système de culture - système de production", en intégrant dans l'analyse les rapports de production. Concrètement, la mise en œuvre des facteurs sera ainsi définie sur le plan quantitatif par le système de production, le contrôle social exercé sur cette mise en œuvre l'étant par le système d'exploitation.

Un tel découpage d'une réalité complexe ne signifie en rien que l'approche "système productif" puisse être réduite à la recherche de ces divers éléments. *Cette décomposition ne vise qu'à faciliter le décryptage du faisceau des inter-relations dynamiques entre les composants du système*, seul susceptible d'en éclairer le fonctionnement. Il faut souligner que le concept de système productif ne concilie les approches agro-économique et anthropologique que dans les limites que nous nous fixons, i.e. l'étude de l'économie de la *production* agricole, les activités de répartition et de consommation n'étant appréhendées que dans leurs liens avec cette dernière. Il n'est pas dans nos intentions de vouloir réduire l'anthropologie économique aux emprunts que nous lui faisons, ni d'ériger le concept de système productif en schème explicatif universel de l'évolution des sociétés rurales.

Ce concept n'est qu'un *instrument d'analyse* permettant d'appréhender l'activité de production agricole dans sa globalité. En tant que tel, il ne s'oppose pas, selon nous, au concept marxiste de Mode de Production. Le parallèle s'établit aisément entre forces productives et systèmes de culture et de production d'une part, entre système d'exploitation et rapports sociaux de production d'autre part. En formalisant davantage des niveaux d'investigations

à l'échelle locale adaptés au monde agricole, l'approche "système productif" nous semble simplement plus opérationnelle sur le terrain. Instrument privilégié d'analyse à cette échelle, elle n'en intègre pas moins les déterminants qui ressortent d'un autre niveau : relations villes-campagnes, politique agricole gouvernementale, relations économiques internationales, appréhendées à travers leurs effets sur les composants du système (1).

## II. ESQUISSE DU MODELE DOMINANT D'ECONOMIE DE PLANTATION VILLAGEOISE EN COTE D'IVOIRE FORESTIERE

L'économie de plantation villageoise en Côte d'Ivoire forestière, fondée sur les cultures caféière et cacaoyère, a fait l'objet dans ses diverses variantes, de nombreuses études qui en ont éclairé la genèse et le fonctionnement (2).

Le soin d'en rédiger une synthèse - attendue sera laissé aux chercheurs ayant directement travaillé sur ce thème et seuls seront rappelés ici les éléments indispensables à la construction de notre objet de recherche.

Le modèle dominant de l'agriculture de plantation villageoise présente les caractéristiques suivantes :

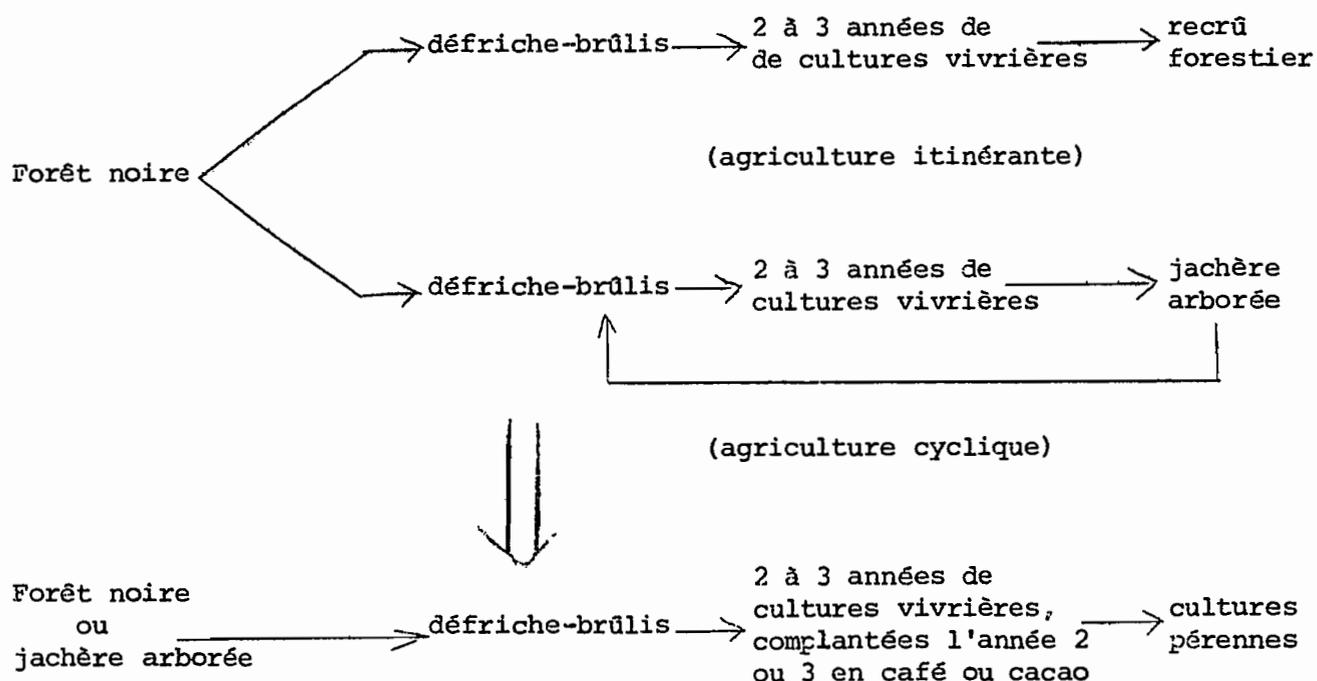
### 1) Un système de culture intégré

Historiquement, l'introduction du café et du cacao au sein des systèmes de culture vivriers traditionnels a procédé d'une substitution non aux cultures vivrières, mais au recrû forestier ou à la jachère arborée...

---

(1) Plusieurs systèmes productifs peuvent être révélés par l'analyse d'une situation concrète. Il sera alors intéressant d'étudier outre la logique et la dynamique de chacun d'eux, leur articulation et leur dynamique relative.

(2) Cf. Orientations bibliographiques sur l'économie de plantation en Côte d'Ivoire.



Le système autonome cultures vivrières/jachère n'est que peu pratiqué : il représentait en moyenne dans le Sud-Est au milieu de la décennie soixante, 29,4 % du nombre des parcelles et 20,5 % de la superficie en cultures vivrières (1).

Les productions pérennes et vivrières sont donc fonctionnellement liées, et non simplement juxtaposées. "Il n'y a plus de disjonction entre la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative, mais intégration des deux dans un nouveau système fondé sur l'extension continue en surface (2). Tout défrichement permet d'assurer à la fois la subsistance pendant deux ou trois années et l'avenir de la culture arbustive, systématiquement instaurée" (3).

(1) Enquête SEDES "Région du Sud-Est", 1967, tome 3, p. 195.

(2) Souligné par nous.

(3) J.P. Chauveau et J. Richard : "Une périphérie recentrée" : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Etudes Africaines 68, XVII-4, pp. 489.

2) Un système d'exploitation fondé sur un accès différentiel à la terre et sur l'utilisation de main-d'œuvre étrangère à la cellule domestique

Pendant la phase d'expansion des cultures de café et de cacao, la terre constitue un facteur de production abondant et gratuit, *une fois le droit de culture reconnu au planteur.*

L'accès à la terre est assuré pour tous les membres de la collectivité villageoise autochtone qui étend son emprise sur le territoire considéré.

Les ressources tirées du café et du cacao vont attirer en zone de forêt de nombreux migrants venus de régions peu propices à leur culture (savane de Côte d'Ivoire, Haute Volta...). L'accès à la terre est alors conditionné par l'accord des responsables autochtones, chefs de lignage ou de villages, représentant la communauté détentrice d'un droit éminent sur le sol, même non exploité (1).

Les stratégies des autochtones face à l'afflux des migrants seront variables selon la pression exercée par ces derniers, la capacité de contrôle des autochtones sur l'accès à la terre (poids démographique face aux allogènes, structuration sociale) et suivant la phase du processus de colonisation : droit de culture accordé de plus en plus difficilement au fur et à mesure que disparaissent les forêts inexploitées.

Le contrôle sur le foncier permettra aux planteurs autochtones et aux planteurs allogènes s'étant fait concéder d'importantes superficies en forêt, d'extorquer une rente en travail aux nouveaux venus en s'attachant la clientèle de migrants auxquels le droit de planter ne sera accordé qu'après une période de travail comme manœuvres. Ainsi, l'accès à la main-d'œuvre, ressource rare, est assuré en partie grâce au contrôle social exercé sur la terre. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître le rôle fondamental joué par l'emploi de main-d'œuvre rémunérée dans l'extension des plantations et le processus de stratification sociale en milieu rural forestier.

3) Un système de production extensif à faibles coûts monétaires de production

L'extensivité de l'agriculture de plantation, qualifiée parfois de quasi-cueillette, s'explique par la mise en œuvre par les planteurs d'une double stratégie, en l'absence de modification des techniques de production :

---

(1) La vente de terre était pratiquée dans certaines régions (cf. travaux sur les Bété par exemple) mais il ne semble pas qu'elle ait constitué la pratique dominante à l'échelle de la zone forestière.

recherche d'une productivité maximale de la journée de travail (valorisation du facteur rare) plutôt que celle de la terre; contrôle d'un domaine foncier le plus vaste possible par la plantation d'arbres qui garantit et *pérennise le droit de culture accordé* (1).

En termes de coûts de production, l'agriculture de plantation villageoise se caractérise schématiquement, par

- . la faiblesse des dépenses en consommations intermédiaires; celles-ci se limitent, au plus, à l'utilisation de quelques milliers de francs CFA de produits phytosanitaires;

- . le faible coût monétaire de reproduction de la force de travail domestique, assurée par la production vivrière organiquement liée à la création de nouvelles plantations (2);

- . un coût monétaire de la force de travail salariée (toujours allogène) limité :

- sa reproduction est assurée pour une partie dans la zone d'origine du migrant (3) et pour partie par la production vivrière de son employeur (ou d'une parcelle que celui-ci met à sa disposition);
- l'accès éventuel, à terme, du manoeuvre à la terre, sa relation de "client" plus que de salarié au sens strict du terme limitent ses prétentions en matière de rémunération;
- une fois les plantations entrées en production, les manoeuvres sont souvent rémunérés par partage du produit au tiers ou à la moitié, lors de la traite annuelle (pseudo-métayage).

### III. OBJECTIFS D'UNE RECHERCHE SUR LA DYNAMIQUE DES SYSTEMES PRODUCTIFS AGRICOLES VILLAGEOIS EN ZONE DE DIVERSIFICATION DES CULTURES, SOUS CONTRAINTE FONCIERE

Le modèle de développement de l'agriculture de plantation, tel qu'il vient d'être esquissé, se heurte déjà, dans certaines régions (Sud-Est, Centre-Ouest) à une double limite :

- 
- (1) Cf. J.M. Gastellu, "L'arbre ne cache pas la forêt ou : usus, fructus et abusus". Cah. ORSTOM Sciences Humaines, vol. XVII, n° 3-4, 1980; pp. 279-282.
  - (2) Les planteurs ne créant pas une nouvelle parcelle de cultures pérennes pratiquent le système vivrier-jachère.
  - (3) Cf. C. Meillassoux, "Femmes, greniers et capitaux", F. Maspéro, 1977.

- raréfaction des terres disponibles, donc blocage à terme du système extensif grand consommateur d'espace;

- raréfaction et renchérissement de la main-d'œuvre.

Ces blocages d'une intensité variable selon les régions concernées, laissent présager une modification profonde de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, dans les prochaines décennies.

Aussi a-t-il semblé intéressant d'engager une recherche dans une région ayant connu une mutation importante de l'économie agricole, avec l'introduction de spéculations nouvelles dans le cadre d'une agriculture contractuelle (1) et dans un contexte de forte contrainte foncière.

L'analyse des stratégies économiques différentielles des producteurs sous des contraintes, tant en main d'œuvre qu'en terre, inégalement réparties, et face à un éventail d'opportunités de diversification ou de spécialisation (d'autant plus ouvert que la proximité de marchés urbains peut induire le développement d'une production vivrière destinée à la vente), devrait s'avérer riche d'enseignements.

De plus, la situation concrète étudiée, sans préfigurer ce que sera l'agriculture à l'échelle de l'ensemble de la zone forestière à l'horizon 2000(2) représente une voie d'évolution possible (3).

L'étude de cette forme d'économie de plantation, relativement méconnue (hormis les études par produit), devra :

- d'une part appréhender les causes de la mutation du (des) système(s) productif(s) : cette mutation représente-t-elle une réponse aux contraintes qui se profilent en zone forestière ou n'est-elle que le fruit d'opportunités saisies au regard d'autres considérations qui resteraient alors à préciser ?

- d'autre part apporter une réponse aux deux interrogations qui nous guideront dans l'analyse structurelle et fonctionnelle de cette forme d'économie de plantation :

- 
- (1) Agriculture caractérisée par l'association de planteurs à des complexes agro-industriels, d'Etat ou privés, qui fournissent intrants et encadrement technique et qui se portent acquéreurs de la production.
  - (2) Les données agro-écologiques et surtout la proximité des complexes agro-industriels constituent autant de conditions nécessaires à une diversification des cultures industrielles.
  - (3) La voie de l'intensification des cultures du café et du cacao fait l'objet des travaux de F. Ruf (cf. Orientations bibliographiques).

. quelles modifications observe-t-on dans l'organisation de la production agricole, relativement au modèle dominant d'économie de plantation en Côte d'Ivoire ? Le terme "organisation de la production" est entendu ici au sens large et inclut les rapports sociaux de production. Il s'agira en particulier de rechercher l'hypothétique formation d'une agriculture familiale intensive, à taux de monétarisation élevé et de voir si le processus de stratification économique, fondé jusqu'alors sur un accès différentiel à la terre et à la force de travail, s'en trouve modifié (1);

. quel est le devenir des cultures vivrières dans ce contexte ? On considère que le blocage de l'agriculture de plantation extensive conduira ipso facto à une crise de la production vivrière en zone forestière : "La non disponibilité en forêt empêche l'ouverture de nouveaux champs de cultures vivrières. Ce qui était autrefois produit par l'exploitation doit être désormais acquis sur le marché" (2).

Concrètement ceci nous amène à formuler un certain nombre d'interrogations relatives aux divers composants du système productif. La forme énumérative adoptée pour l'énoncé de ces interrogations ne doit pas masquer que ce sont avant tout les *inter actions* entre les divers phénomènes mis en évidence qui contribueront à éclairer la logique de l'économie agricole étudiée.

### Système de culture

La diversification des cultures sous contrainte foncière pose le problème du devenir du système de culture intégré caractéristique du modèle dominant d'économie de plantation : y-a-t-il substitution ou diversification des cultures industrielles, à l'échelle des unités de production ? Quelle est l'importance économique et spatiale des cultures d'introduction récente relativement aux anciennes spéculations ? La diversification est-elle générale ou se limite-t-elle à une strate particulière de producteurs ? Quelle est la

---

(1) Importance croissante jouée par le déterminant "technicité du producteur", par exemple. Cf. F. Ruf 1982.

(2) J.M. Gastellu, "La course à la forêt dans le Moronou", in "Le dynamisme foncier et l'économie de plantation", séminaire inter-instituts, 1978.

place des cultures vivrières au sein du système de culture quand le processus d'extension continue des plantations se trouve bloqué ? Se trouvent-elles

- . en culture intercalaire avec les cultures pérennes ?
- . en association avec ces dernières lors de la substitution ou du renouvellement des plantations (solution provisoire) ?
- . dans le cadre d'un système vivrier-jachère spatialement distinct du domaine consacré aux cultures industrielles ?

Le système de culture intégré pourrait ainsi évoluer soit vers une juxtaposition spatiale des cultures, soit au contraire vers une association, soit, à la limite, vers la spécialisation de l'unité de production dans les spéculations industrielles ou à l'inverse dans les cultures vivrières commercialisées.

Plus fondamentalement, comment évoluent les superficies en cultures vivrières ?

#### Système de production

L'étude du (des) système (s) de production pourrait révéler une mutation de l'économie agricole beaucoup plus profonde que ne le laisserait supposer la simple diversification des cultures. Deux éléments pourraient être plus particulièrement caractéristiques de cette mutation : l'intensification du système de production; l'augmentation sensible et la modification de la structure des coûts de production.

On considère généralement que la "contrainte foncière" induit inéluctablement un processus d'intensification. Or, le terme générique de contrainte foncière désigne selon nous plusieurs phénomènes. Nous proposons *provisoirement* d'en distinguer au moins trois :

- . la difficulté croissante ou l'impossibilité d'avoir un accès définitif à la terre, par simple demande de droit de culture assorti d'une offrande symbolique, pour des planteurs désireux d'étendre leur emprise foncière ou pour de nouveaux producteurs potentiels (immigrants et parfois même jeunes du village). Cette "raréfaction des terres", ce "blocage foncier", que l'on peut désigner sous le terme de "raréfaction sociale des terres", n'exclue pas le contrôle par certains planteurs de réserves foncières inexploitées et n'est que le révélateur de la fin de l'aire d'abondance et de gratuité du facteur terre;

. l'épuisement des réserves contrôlées par un groupe ou par un individu, après mise en valeur totale de l'espace. L'appréhension de cette "saturation physique" devra être relativisée par la prise en considération des systèmes de production pratiqués : un système extensif "sature" un espace davantage qu'un système intensif, d'autant plus que la pratique de la jachère est partie intégrante de sa mise en valeur. Le passage de l'un à l'autre dessert aussitôt la contrainte foncière.

. le déséquilibre du système de reproduction de la fertilité des sols, "saturation agronomique", par exemple lorsque, dans un système à longue jachère, le rapport optimal superficie en culture/superficie en jachère s'accroît à la suite de l'augmentation du nombre des producteurs et/ou des superficies en production par exploitation.

La raréfaction sociale des terres relèverait donc des *modalités d'accès* à la ressource productive alors que la saturation physique, qui peut dans certains cas conduire à une saturation agronomique, relèverait de la *mise en œuvre* de cette ressource. L'emprunt, la location ou l'achat de terre peuvent atténuer ou faire disparaître les contraintes de saturation physique ou agronomique, alors qu'ils ne peuvent que révéler celle du blocage foncier.

Il est indispensable de faire intervenir la notion d'échelle dans la définition d'une situation donnée de raréfaction sociale des terres, de saturation physique ou de saturation agronomique, car le phénomène peut présenter une acuité variable à l'échelle des unités de production, des unités de patrimoine foncier (si ces dernières ne sont pas confondues), du terroir ou de la région.

Un diagnostic de terrain précis de la question foncière s'impose, car les stratégies des producteurs seront fonction de l'intensité et du type (ou de la combinaison des types) de contrainte foncière pesant sur eux.

L'intensification du système de production devrait être une réponse des planteurs aux phénomènes de saturations physique et agronomique (1). Un processus généralisé d'intensification à base de travail serait cependant contradictoire avec l'hypothèse de l'exacerbation de la contrainte "main-d'œuvre" en zone forestière, à moins qu'il n'y ait redistribution et augmentation des temps de travaux au sein de la communauté domestique.

---

(1) La migration vers des zones où la terre est encore abondante constitue une échappatoire possible.

Selon certains chercheurs, le blocage foncier, en rendant inaccessible l'objectif d'accès à la terre qui faisait accepter un temps le statut de manoeuvre, conduirait à une raréfaction de l'offre de main-d'oeuvre. On peut se demander si en fait le problème ne se pose pas en des termes légèrement différents. Il pourrait y avoir non pas raréfaction absolue de l'offre de travail, mais régression ou au contraire développement de certaines des formes de rémunération du travail habituellement rencontrées en Côte d'Ivoire forestière (1) : passage du statut d'aboussan à celui d'abougnon, difficulté de trouver des annuels, compensée par un plus grand recours aux journaliers et surtout aux équipes de contractuels qui visent comme objectif non l'accès à la terre mais l'accumulation rapide de numéraire.

Cette évolution pourrait être accentuée par celle des techniques de production liées à la régression des cultures du café et du cacao et à l'introduction de nouvelles spéculations, telle l'apparition de façons culturales requérant un personnel plus spécialisé : récolte des régimes de graines de palme, saignée de l'hévéa...

La raréfaction de l'offre de main-d'oeuvre, la modification de l'importance relative des différentes formes de rémunération du travail, l'augmentation de la demande en main-d'oeuvre qui pourrait être induite par un processus d'intensification du système de production, sont autant d'éléments qui devraient se traduire par une augmentation des charges salariales des planteurs (2).

Mais d'autres facteurs pourraient concourir également à la hausse et à la monétarisation des coûts de production :

- l'augmentation de la consommation d'intrants industriels
- la réduction de l'autoconsommation, si la production vivrière ne couvre plus les besoins de la cellule familiale
- la généralisation d'un "coût foncier" : en situation de blocage foncier la terre ne constitue plus une ressource abondante et gratuite. Un marché foncier devrait apparaître et la pratique des achats et des locations de terre se développer.

---

(1) Rémunération par partage du produit au tiers, aboussan, à la moitié, abougnon; selon le temps de travail (journalier, mensuel, annuel, "6 mois" baoulé); selon les tâches effectuées (contractuels).

(2) La forme de rémunération a une incidence directe sur le coût de la force de travail (à durée de travail identique) et sur le niveau de plus-value réalisée par le planteur. Cf. J.P. Chauveau et J. Richard, op. cit.

## Système d'exploitation

L'analyse du système d'exploitation s'intéressera aux modalités d'accès aux ressources productives et à la détention du pouvoir de décision au sein de l'unité de production.

\* Modalités d'accès aux ressources productives :

. la saturation foncière (sociale ou physique) devrait favoriser le développement des transactions sur la terre. Deux questions se poseraient alors...

-Le faire valoir indirect se développe-t-il au point de devenir la règle pour une partie au moins des producteurs agricoles ?

-Peut-on parler dans ce cas d'apparition d'une rente foncière et d'une classe de propriétaires fonciers distincte d'une classe d'exploitants, simples usagers ?

. la "raréfaction" de la main-d'œuvre et la hausse des rémunérations favorisent-elles l'apparition d'une agriculture familiale, en marginalisant l'apport du travail extérieur à la cellule domestique ?

A l'inverse, les revenus issus de productions nouvelles plus rémunératrices pourraient faciliter l'emploi de main-d'œuvre salariée.

. l'augmentation de la consommation en intrants pourrait marquer le passage à une agriculture intégrée à l'économie monétaire non seulement par ses ventes mais également par ses achats.

\* Structure de l'unité de production et rapports de pouvoir

. Y-a-t-il deliquescence ou renforcement de l'autonomie de niveaux de décision "femme" et "jeune" au sein de l'unité de production ?

. Quelle est l'autonomie réelle du producteur agricole vis-à-vis des structures d'encadrement responsables de l'introduction de nouvelles spéculations dans le régime d'agriculture contractuelle qui se développe ?

En définitive, cette forme d'agriculture contractuelle favorise-t-elle le développement d'une agriculture proche d'une agriculture d'entreprise ou masque-t-elle...

. la prolétarianisation du planteur, petit producteur dépossédé de son pouvoir de décision, propriétaire formel de ses moyens de production et simple fournisseur de force de travail ?

. sa transformation en entrepreneur de main-d'œuvre et à la limite en simple rentier, selon l'importance des prestations fournies par les sociétés d'encadrement ?

#### IV. METHODE MONOGRAPHIQUE ET ETUDE REGIONALE

La démarche suivie consistera à consacrer une première phase de la recherche à l'étude fine de l'économie agricole à l'échelle d'un village, puis, dans une seconde phase, à régionaliser la recherche.

L'approche monographique vise à appréhender le fonctionnement, l'articulation, la dynamique des systèmes productifs à l'échelle locale. Convenablement choisi, le village sera le lieu privilégié d'expression des contraintes différentielles qui pèsent sur les producteurs, des opportunités qui s'offrent à eux, de leurs objectifs, en définitive, de leurs stratégies de production.

##### 1) Monographie de terroir ou monographie villageoise ?

Le terroir peut être un niveau d'investigation pertinent pour l'économiste de la production agricole s'il constitue une 'unité fonctionnelle d'organisation et d'exploitation de l'espace rural' (1) et s'il y a correspondance entre la collectivité villageoise et l'espace qu'elle exploite. Le terroir représente alors le cadre spatial limité de mise en œuvre des ressources productives et médiatrise le jeu des rapports sociaux de production. Or, nous verrons que dans le cas de Djimini-Koffikro, village de migrants installés dans une région alors exempt de tout droit coutumier, le terroir ne constitue pas cette unité fonctionnelle, que la correspondance collectivité

---

(1) P. Couty et H. Hallaire, note Amira n° 29, 1980, page 107.

villageoise (1)/espace exploité n'apparaît pas :

. Il n'existe pas de droit éminent de la collectivité sur le sol opposable aux tiers, mais seulement une juxtaposition de droits privatifs individuels;

. De nombreux résidents possèdent, ou exploitent seulement, des parcelles situées hors du terroir. Il s'agit d'une part d'étrangers qui louent de la terre sur des terroirs limitrophes (Allohouré, Niampon, Kongodjan) pour y pratiquer des cultures vivrières ou la culture de l'ananas-export, et qui parfois s'emploient comme manœuvres auprès des planteurs du village, d'autre part des planteurs (ivoiriens ou étrangers) installés depuis de longues années à Djimini-Koffikro et qui possèdent une plantation dans une autre région de la Côte d'Ivoire (Anyama, Alépé, Grand-Lahou, Soubré...).

Retenir le village plutôt que le terroir comme premier niveau d'observation permet de mieux appréhender la diversité et l'articulation des systèmes productifs à l'échelle locale, et d'intégrer dans l'analyse l'effet joué sur la stratégie de production des planteurs par la possession de plantation ou le contrôle de réserves forestières inexploitées, dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire.

Aussi ferons-nous nôtres, provisoirement du moins (2), et en les transposant à l'échelle du village les réflexions de P. Pelissier et G. Sautter relatives au terroir, "... premier niveau qui englobe une réalité suffisamment riche, complexe et autonome pour donner une image valable de situations qui se répètent, de proche en proche ou ailleurs, jusqu'à englober un grand nombre d'hommes ou de kilomètres carrés" (3) et à l'échelle d'analyse... "assez large

---

(1) L'emploi du terme de collectivité villageoise se justifie davantage que celui de communauté villageoise à Djimini-Koffikro. "Communauté sous-entend en bon français (...), un ensemble de gens qui mettent en commun bien et idéaux. Or, précisément, pour caractériser un groupe paysan (ou autre) l'un des critères importants est ce qui est unis en commun et à qui ne l'est pas, en réservant la possibilité théorique que rien sauf l'espace, ne soit mis en commun. (...) J'emploie "collectivité locale" pour nommer l'ensemble social qui vit sur un même territoire et "communauté" pour caractériser le type de rapports sociaux qui peut exister, ou ne pas exister, au sein d'une collectivité".

Mendras, "Communautés Rurales et Paysannerie Tropicales", ORSTOM, 1976, p. 18 et 19.

(2) Le bien-fondé du choix du village comme observatoire privilégié des transformations de l'économie agricole ne sera vraiment vérifié qu'a posteriori.

(3) P. Pelissier et G. Sautter, "Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches. (1962-1969)", "Etudes Rurales, n° 37-38-39, 1970, page 24.

pour y saisir déjà les relations les plus significatives qui définissent un système agraire; assez restreinte encore pour se prêter à une étude rigoureuse, couvrant la totalité du fait rural" (1).

## 2) Monographie villageoise et étude régionale

La limite majeure de l'approche monographique reste sa représentativité. L'extension régionale de l'étude, dans une seconde phase, visera à confirmer ou infirmer le caractère général des données précédemment obtenues, à vérifier le caractère opérationnel des schémas explicatifs qui seront proposés à partir de l'étude monographique et à fixer les limites spatiales de sa représentativité. La régionalisation de l'étude permettra également de focaliser l'analyse, au moyen d'enquêtes légères et sur la base d'indicateurs synthétiques fournis par la monographie, sur un ou plusieurs thèmes majeurs révélés par celle-ci.

## V. CHOIX DE LA REGION ET DU VILLAGE

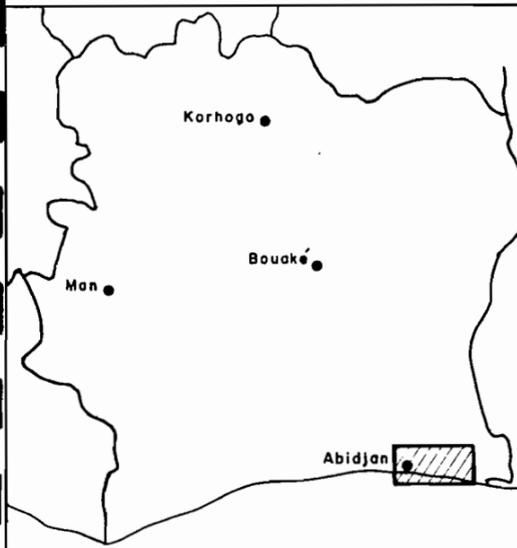
Les critères de sélection que nous avons retenus pour le choix de la région d'étude découlent des objectifs de la recherche :

- blocage foncier total et saturation physique pour une partie au moins des planteurs;
- café et/ou cacao comme principale production antérieure;
- proximité de centres urbains importants susceptibles d'induire une production vivrière destinée à la vente;
- opportunités de diversification (ou de spécialisation) des cultures villageoises de rente.

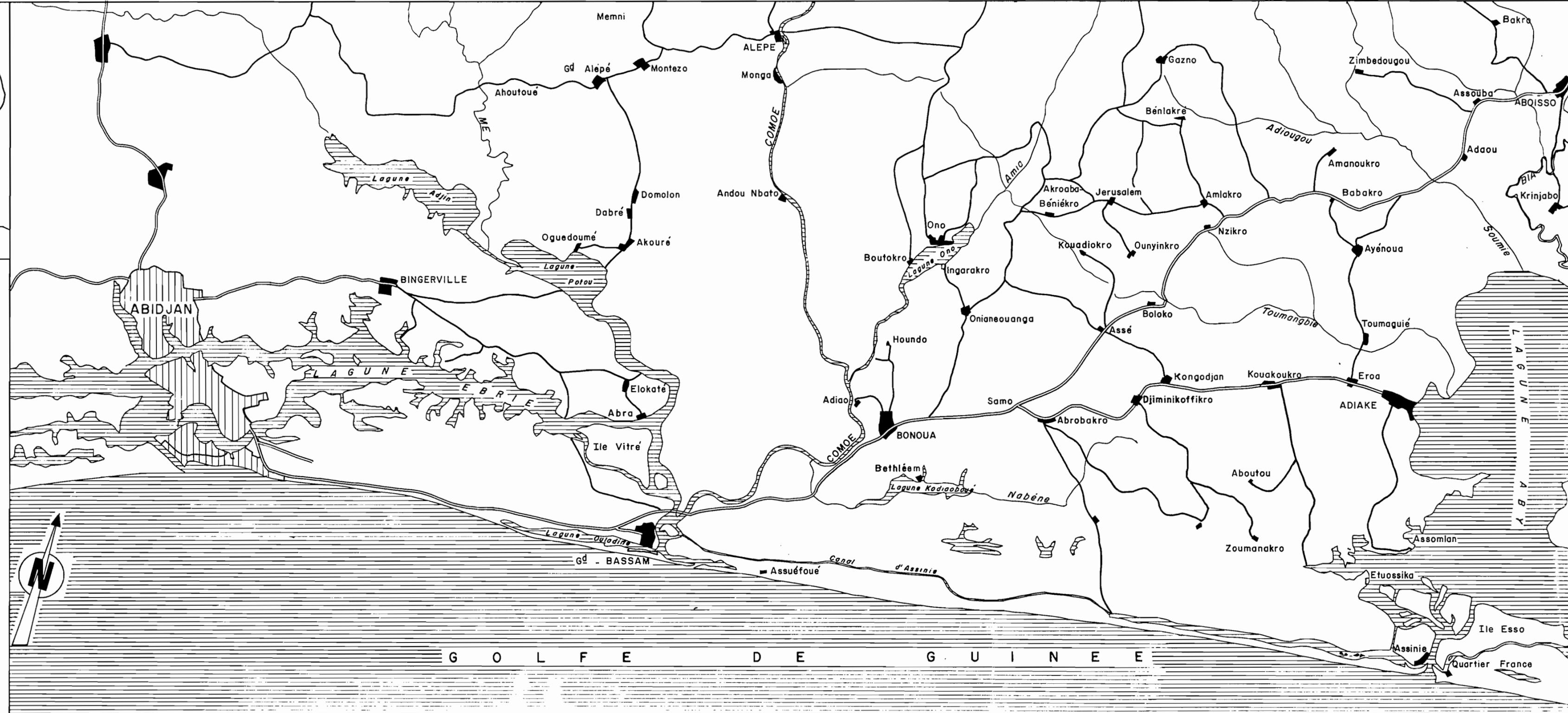
La région située à l'Est de la Comoé présente, à cet égard, une potentialité maximale de diversification, avec l'implantation de complexes agro-industriels qui ont favorisé la création de plantations villageoises (P.V.), "satellites" des plantations industrielles :

---

(1) P. Pelissier et G. Sautter, op. cit., page 25.



Carte de situation, Ech. 1/9000000



Echelle: 1/200000

- P.V. de palmiers à huile et de cocotiers, encadrées par Palminindustrie(1),
- P.V. d'hévéas, encadrées par la SAPH (2),
- P.V. d'ananas de conserve, les producteurs étant organisés en Groupement à Vocation Coopérative (G.V.C.), *sur blocs de culture*, encadré par la SODEFEL (3).

La production d'ananas frais, destiné à l'exportation, était interdite jusqu'à ces dernières années à l'Est de la Comoé. Mais depuis deux ans, l'attribution de codes d'exportation à des planteurs de la région a eu pour effet l'essor spectaculaire de la culture de l'ananas 'hors bloc', non encadré par la Sodefel. Les planteurs-exportateurs trouvent en effet avantage à compléter leur propre production par celle de petits planteurs "sous-traitants".

Le choix de l'espace de travail puis du village d'étude a été opéré sur la base des données des sociétés d'encadrement et de tournées effectuées sur le terrain en compagnie de leurs responsables régionaux. En effet, les informations sur l'Est-Comoé provenant de sources statistiques ou d'études socio-économiques sont parfois dépassées, d'une fiabilité souvent relative et surtout restent à un tel niveau d'agrégation spatiale qu'elles n'en sont guère utilisables à l'échelle qui nous intéresse (4). La contrainte foncière en particulier a été évaluée, en l'absence de toute donnée bibliographique ou statistique précise, à partir de discussions avec des planteurs et de l'expérience de terrain des agents des sociétés d'encadrement.

- 
- (1) Société d'Etat qui a repris l'essentiel des attributions de l'ancien groupe Sodepalm. Huileries installées à Toumanguié et à Ehania.
- (2) Société Africaine de Plantations d'Hévéas, société d'économie mixte à capitaux d'Etat majoritaires. Usine installée à Bongo.
- (3) Société d'Etat pour le Développement de la production de Fruits et Légumes. La Sodefel ne possède pas d'unité industrielle. La production des P.V. qu'elle encadre approvisionne la SALCI, Société des Ananas de Côte d'Ivoire, société d'économie mixte à capitaux privés majoritaires, dont la conserverie est installée à Ono.
- (4) Données statistiques : -Statistiques départementales agricoles.  
 -Comptes régionaux de la Direction du Développement Régional.  
 -Données départementales du Recensement National de l'agriculture (1975).
- Etudes socio-économiques : -Le Sud-Est frontalier, étude de développement régional, Sedes, 1963.  
 -Région Sud-Est, étude socio-économique, Sedes, 1967.  
 -Etude d'aménagement de la basse-Comoé, SCET, 1969.  
 -Livre blanc Région Sud, DDR.  
 -Bilan-diagnostic régional Sud et Abidjan BAB, DDR, 1979.

Dans un premier temps nous avons sélectionné l'axe Samo-Adiaké, qui semblait répondre plus particulièrement aux critères que nous avons retenus. Il s'agit d'une région agro-écologiquement homogène : relief peu vallonné, sables tertiaires, absence de cours d'eau; peuplée en majorité par des allogènes, Ivoiriens et étrangers (Voltaïques et Maliens principalement) qui sont arrivés dès l'époque coloniale et se sont installés dans le "no man's land" ethnique, entre les aires contrôlées à l'Ouest par les Abouré de Bonoua, et à l'Est par les Eotilé, riverains de la lagune Aby.

Le long de cet axe, le choix du village a été guidé par la localisation des blocs de culture de la Sodefel. Quatre blocs sont implantés sur cet axe : blocs de Samo, de Djimini-Koffikro, d'Aboutou et d'Adiaké. Adiaké et Samo étaient trop peuplés pour faire l'objet de l'étude monographique qui était projetée (5.963 et 1.693 habitants en 1975). Aboutou (312 habitants) ne correspond pas à un village mais à un chapelet de campements égrennés le long de la piste descendant vers Assinie.

Djimini-Koffikro, village d'allogènes comme son toponyme le suggère, situé à mi-chemin entre Bonoua et Adiaké, répondait à l'ensemble de nos critères :

.représentativité démographique : en 1975 la population de Djimini-Koffiro était de 877 habitants, la moyenne s'établissant à 535 pour la sous-préfecture d'Adiaké (Adiaké exclu) et à 1.007 pour celle de Bonoua (Bonoua et Ono exclus),

.représentativité "ethnique" (population allogène),

.blocage foncier total, saturation physique pour certains planteurs,

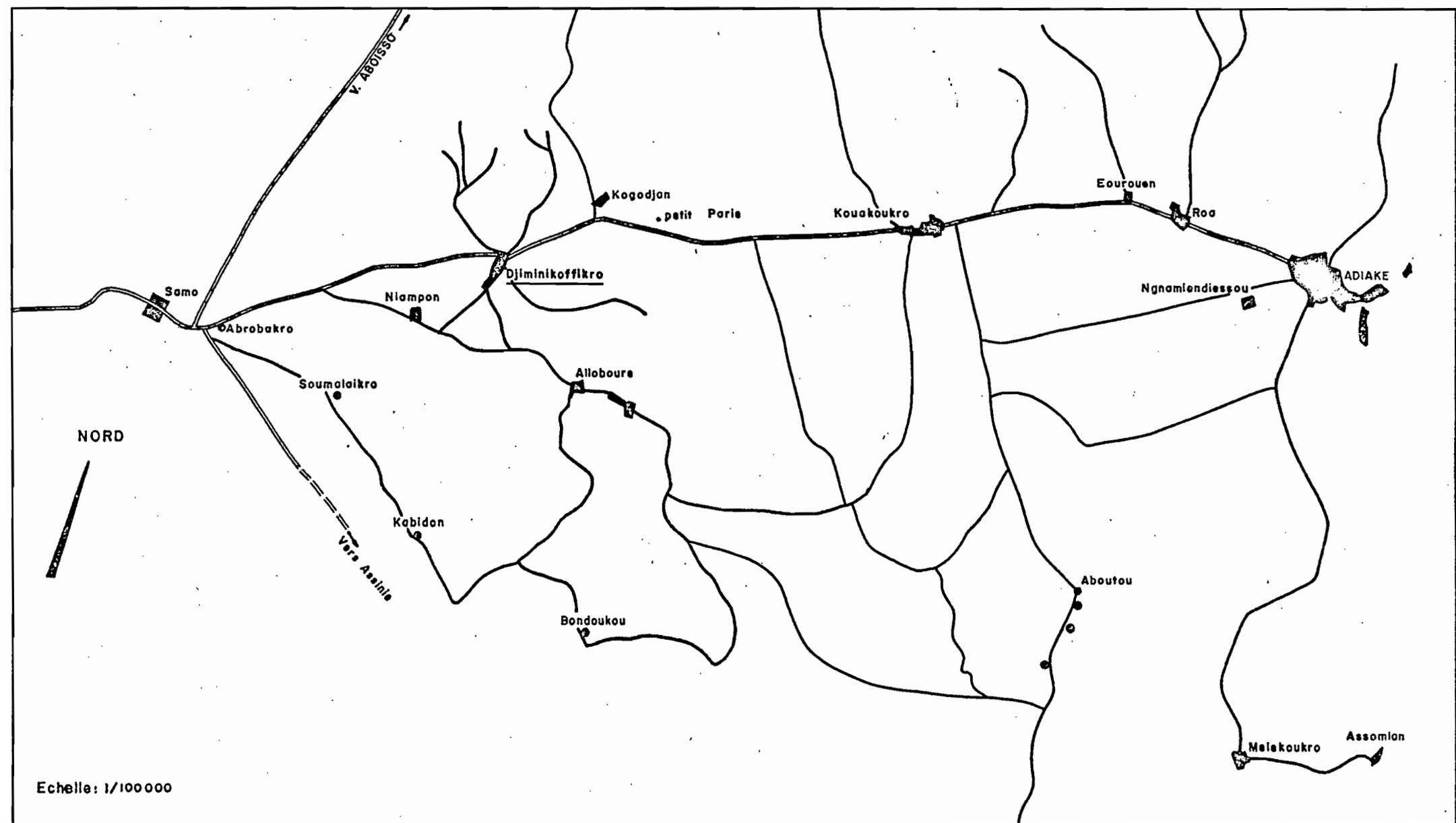
.ventes de produits vivriers,

.diversité des cultures de rente : café, cacao, cola, palmier à huile, cocotier sélectionné, cocotier "local", ananas de conserve, ananas-export.

On ne comptait qu'un seul planteur d'hévéas dans le village à la fin de l'année 1982. Mais la demande d'attribution de plants dans le cadre de la nouvelle campagne était la plus forte du secteur (13 postulants) après celles de Bonoua (27 postulants pour 16.000 habitants) et de Bongo (18 postulants pour 3.000 habitants) (1).

---

(1) Doublement des surfaces en plantation villageoises d'hévéa des secteurs de Toupah, Bongo, Anguédédou - Etudes sociologique et agro-économique, BETPA, juin 1981.



Echelle: 1/100000

Source: SODEPALM

Notre choix a été conforté par l'excellent accueil qu'a rencontré notre projet auprès du chef de village, particulièrement ouvert et dynamique, et de ses notables. Cette réaction favorable ne s'est jamais trouvée démentie par la suite et a grandement facilité notre travail auprès d'une population par ailleurs très coopérative... et patiente. Djimini-Koffikro présentait de plus l'avantage d'avoir été choisi par une équipe d'agro-pédologues de l'ORSTOM pour la réalisation d'un programme de recherche sur les cultures vivrières, en milieu réel. Sans qu'un projet de recherche pluri-disciplinaire ait été élaboré par avance, nous avons pu articuler nos interventions de façon à bénéficier mutuellement de nos observations (1).

---

(1) Cf. Seconde partie.

## MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE COLLECTE DES DONNÉES À DJIMINI-KOFFIKRO

### I. INFORMATIONS A RECUEILLIR ET SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES

#### 1) Type d'informations et techniques de collecte

Deux axes complémentaires de recherche ressortent de l'exposé de notre problématique : d'une part la description et la compréhension du fonctionnement et de la dynamique actuelle des systèmes productifs agricoles à Djimini-Koffikro, d'autre part l'étude des conditions de la mutation qui s'est opérée à partir des années soixante-cinq.

*Deux types d'informations seront donc à recueillir, qui appellent des techniques de collecte différant au moins en partie :*

- des informations d'ordre historique : reconstitution de l'histoire du peuplement du village, de la première forme de mise en valeur de l'espace (culture caféière extensive) et des conditions sociales de la production. Divers moyens ont été ou seront utilisés pour tenter cette reconstitution, sur des bases plus qualitatives que quantitatives :
  - exploitation des archives régionales de l'époque coloniale,
  - bibliographie,
  - analyse comparative de photographies aériennes : mission effectuée par l'I.G.N. en 1955 au 1/50.000 et en 1970 au 1/20.000,
  - biographies de plantations, généalogies de planteurs.
- des informations relatives au contexte actuel et aux conditions de la production agricole. Outre l'observation directe et la connaissance intuitive que seul un séjour prolongé dans le village peut apporter, le recueil de ce type d'informations requiert deux techniques de collecte :
  - des entretiens semi-directifs, visant à appréhender, en termes plutôt qualitatifs, la logique du fonctionnement du système,
  - des enquêtes par voie de questionnaires et de mesures qui systématisent le recueil des données et, si nécessaire, les quantifient.

*La fréquence de passage des questionnaires* sera variable selon le phénomène étudié :

- enquêtes à passage unique, pour saisir les données de structure : composition de la population villageoise, système foncier, parcellaire, ...
- enquêtes à passages répétés, pour cerner différents flux (flux de travail, de produits, monétaires).

*Les enquêtes seront menées* soit auprès de l'ensemble de la population (1) : recensements démographique et agricole..., soit auprès d'un échantillon : suivis hebdomadaires... Le principe retenu alors est d'étendre la collecte de l'information, pour certaines données, à l'ensemble de la population, au moyen d'enquêtes complémentaires légères à quelques passages.

La combinaison des techniques mises en œuvre sera ainsi intermédiaire entre celles propres aux approches qualitatives (de type anthropologique par exemple), micro-quantitativistes (étude quantitative très fine sur un échantillon restreint) et macro-quantitativistes (recueil à grande échelle de données quantitatives approximatives).

## 2) Champs d'étude et système d'enquêtes

On peut présenter une grille *schématique* de correspondance entre les champs d'étude et les moyens de collecte des informations *relatives au contexte actuel et aux conditions de la production agricole*.

Cinq champs d'étude seront distingués :

- contexte général de la production agricole à Djimini-Koffikro,
- structure des unités de production et modalités d'accès aux ressources productives,
- disponibilité et mise en œuvre des ressources productives,
- résultats du procès de production,
- flux monétaires hors-exploitation.

---

(1) Au sens statistique du terme.

Le découpage d'un tout cohérent et complexe en champs d'étude peut paraître artificiel; c'est toutefois le propre de toute démarche analytique, qui facilite l'appréhension du réel en le simplifiant, et qui doit être dépassée par la suite dans une réelle perspective systémique.

Dans la présentation qui suit l'observation directe ou les entretiens semi-directifs avec des planteurs n'ont été mentionnés, comme techniques de collecte, que lorsqu'ils constituaient l'unique source d'information utilisée.

### 2.1. Contexte général de la production agricole à Djimini-Koffikro

Contexte ...	Informations à recueillir	Source d'information ou technique de collecte
agro-écologique	Conditions climatiques, réseau hydrographique, topographie, pédologie, ...	Bibliographie
institutionnel	Intervention des sociétés d'encadrement (politique agricole gouvernementale)	Bibliographie + entretiens avec des cadres des sociétés
économique	Mécanismes de fixation des prix des produits agricoles et des intrants (politique agricole gouvernementale)	Bibliographie
démographique	Population de Djimini-Koffikro, migrations actuelles, composition ethnique...	Recensement démographique

### 2.2. Structure des unités de production et modalités d'accès aux ressources productives

## 2.2.1. Structure et fonctionnement des U.P.

Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Délimitation, composition des unités de production	Enquête "mise en œuvre de la force de travail"	U.P. de l'échantillon de l'enquête "mise en œuvre..."
	Extension des résultats, sur la base de recensement agricole et du levé de parcelles.	Toutes les U.P. de Djimini-Koffikro
Fonctionnement des U.P. : flux internes de travail, autonomie des dépendants...	Enquête "mise en œuvre de la force de travail"	U.P. de l'échantillon de l'enquête "mise en œuvre..."
Autonomie du responsable de l'U.P. vis à vis des sociétés d'encadrement	Entretiens semi-directifs, observation directe	"Echantillon informel"

## 2.2.2. Modalités d'accès aux ressources productives

Ressources	Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Terre	Propriété, location, emprunt ?	Recensement agricole	Tous les producteurs agricoles de D.K.
	Accès à la propriété par: droit de culture, achat, héritage...	Recensement agricole, complété par l'enquête "profil migratoire des planteurs", et par les biographie de plantations	Tous les propriétaires fonciers de D.K.
Force de travail	Statut de la M.O. : familiale, salariée, permanente ou temporaire	Recensement agricole	Tous les actifs agricoles
	Modalités de rémunération de la M.O. salariée	Recensement agricole	Salariés permanents
		Suivi "mise en œuvre de la force de travail"	Salariés temporaires membre de l'échantillon

.../...

.../...

Intrants	Achats sur le marché	Indirectement, par suivi 'mise en œuvre de la force de travail'	Producteurs agricoles membres de l'échantillon
		Enquête complémentaire 'producteurs d'ananas hors-bloc'	Tous les planteurs d'ananas hors-bloc
	Fournis par les sociétés d'encadrement	Données Palminindustrie, Sodefel, SAPH	Producteurs encadrés
	Détournement d'intrants fournis par la Sodefel	Entretiens semi-directifs	'Echantillon informel'

### 2.3. Disponibilité et mise en œuvre des ressources productives

#### 2.3.1. *Disponibilité en ressources productives*

Ressources	Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Terre	Réserves foncières + terre en culture	Parcellaire	Toutes les U.P.
Force de travail	Familiale et salariée permanente	Recensement agricole	Toutes les U.P.
	Existence d'un volant de M.O. temporaire à D.K.	Suivi 'mise en œuvre de la force de travail'	Manœuvres temporaires appartenant à l'échantillon
		Recensement agricole	Tous les manœuvres temporaires de D.K.

## 2.3.2. Mise en oeuvre des ressources productives

Ressources	Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Terre	Superficie utilisée par culture	Parcellaire	Toutes les U.P.
Force de travail	Quantification des flux de travail	Enquête "mise en oeuvre de la force de travail"	Echantillon enquête "mise en oeuvre de la force de travail"
	Division sociale du travail		
	Emploi de M.O. étrangère à l'U.P.	Enquête complémentaire "emploi de M.O. étrangère à l'U.P."	Toutes les U.P. n'appartenant pas à l'échantillon
Intrants	Consommation d'intrants	cf. 2.2.2.	

## 2.3.3. Cultures pratiquées

Informations à recueillir	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Justification par les producteurs du choix des cultures	Entretiens semi-directifs sur les motivations des producteurs agricoles	"Echantillon informel"
Cultures pratiquées	Recensement agricole + parcellaire	Toutes les U.P.
Techniques et calendriers cultureux	Observation directe + suivi "mise en oeuvre de la force de travail"	

## 2.4. Résultats du procès de production

### 2.4.1. *Production*

Productions	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Coprah (cocotier), régimes de graines de palme, ananas bloc	Données Palmindustrie et Sodefel, corrigées par l'estimation des fuites	Producteurs encadrés
Ananas hors bloc, café, cacao, cola	Enquêtes commercialisation (pas d'autoconsommation)	cf. 2.4.2.
Manioc, maïs, igname	Evaluation agronomique du rendement	Echantillon "carrés de rendement"
Autres productions (banane plantain, arachide, maraîchage...)	Non estimée	

### 2.4.2. *Commercialisation - recettes d'exploitation*

Productions	Techniques de collecte des informations	Population concernée
Coprah, régime de graines de palme, ananas bloc (circuit officiel)	Données Palmindustrie et Sodefel	Producteurs encadrés
Ananas hors bloc, café, cacao, cola, manioc, igname, maïs	Enquête hebdomadaire "commercialisation de produits agricoles"	Echantillon enquête hebdomadaire
	Enquête complémentaire "commercialisation des principaux produits agricoles"	Toutes les U.P. n'appartenant pas à l'échantillon
Régimes de graines de palme (fuites), banane plantain, attiéké, placali (1), huile, maraîchage...	Enquête hebdomadaire "commercialisation de produits agricoles"	Echantillon enquête hebdomadaire

(1) Préparations à base de manioc, sous forme de semoule (attiéké) ou de pâte (placali).

## 2.4.3. Dépenses d'exploitation

Informations à recueillir		Techniques de collecte des informations	Population concernée
Coût du foncier	Locations...	Recensement agricole	Toutes les U.P.
Coût monétaire de la force de travail	Salaires manoeuvres permanents	Recensement agricole	Toutes les U.P.
	Coût emploi des manoeuvres temporaires	Suivi "mise en oeuvre de la force de travail"	Echantillon enquête "mise en oeuvre..."
		Enquête complémentaire "emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'U.P."	Toutes les U.P. n'appartenant pas à l'échantillon
Intrants	Achats d'intrants pour cultures encadrées, coût des prestations des sociétés d'encadrement	Données Palminindustrie, Sodefel, SAPH	Planteurs encadrés
	Achat d'intrants, prestations extérieures pour cultures non encadrées	Indirectement, par suivi "mise en oeuvre de la force de travail"	Echantillon suivi
		Enquête complémentaire "producteurs d'ananas hors bloc"	Planteurs d'ananas hors bloc

2.5. Flux monétaires hors exploitation

Informations à recueillir		Techniques de collecte des informations	Population concernée
Recettes hors exploitation	Revenus d'activités hors exploitation à D.K. (salarial temporaire)	Suivi "mise en œuvre de la force de travail"	Producteurs-manoœuvres de l'échantillon
	Revenus d'activités agricoles hors D.K.	Entretiens semi-directifs	Tous les producteurs possédant des plantations hors D.K.
	Transferts monétaires de migrants		"Echantillon informel"
Dépenses hors exploitation	Dépenses courantes hors exploitation	Enquête hebdomadaire "budget"	Echantillon du suivi budgétaire
	Utilisation des revenus d'exploitation hors du secteur agricole	Entretiens semi-directifs	"Echantillon informel"
	Utilisation des revenus d'exploitation dans le secteur agricole, hors Djimini-Koffikro		Producteurs possédant des plantations hors Djimini-Koffikro
	Transferts monétaires vers la famille		"Echantillon informel"

La réalisation des recensements démographique et agricole, du parcellaire et la mise en place d'un suivi d'unités de production constituent donc l'ossature du système de collecte des données, sur laquelle se greffent des enquêtes ponctuelles ou complémentaires plus légères. Nous insisterons sur la présentation de ces enquêtes de base, déjà réalisées ou en cours, et ne ferons qu'évoquer les enquêtes ponctuelles et complémentaires qui ne sont encore, pour certaines, qu'en projet (1).

(1) Notre objet est de présenter la mise en place d'un système *formalisé* de collecte des données. L'observation directe et la pratique des entretiens semi-directifs, qui revêtent un rôle fondamental dans l'exploration de chacun des champs d'étude, ne seront pas évoqués.

Les quelques résultats qui seront avancés à l'occasion de la présentation de ces enquêtes ne constituent que des données *partielles* (dépouillement du recensement démographique) ou *provisoires* (dépouillement du recensement agricole), après qu'une partie seulement des vérifications aient été opérées. *Ils ne constituent aucunement un tout cohérent et explicatif*, seuls sont mentionnés les éléments qui ont influé sur l'orientation des investigations de terrain. *Ces résultats soulèvent des interrogations, ils n'apportent pas de réponses.*

### 3) Moyens mis en œuvre pour la recherche

Deux enquêteurs ont été recrutés à Djimini-Koffikro, tous deux d'un niveau de la classe de seconde; l'un a été embauché à temps complet, l'autre, par ailleurs producteur agricole (ananas, vivriers) et manoeuvre contractuel, est chargé de passer, à temps partiel, les enquêtes auprès de contractuels ou de producteurs-manceuvres.

Le fait de recruter ces enquêteurs dans le village d'étude présentait certains risques : qu'ils soient compromis dans des querelles intra-villageoises, qu'ils aient tendance à se substituer aux enquêtés en pensant maîtriser l'information...

En fait, leur sérieux et leur parfaite intégration à la vie villageoise ont justifié ce choix, qui par ailleurs facilite grandement l'accès aux informations.

Nous avons également bénéficié de l'aide apportée par deux enquêteurs topographes, détachés du Centre ORSTOM de Petit Bassam pour effectuer le levé de parcelles.

## II. RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE

### 1) Réalisation

Le recensement, effectué durant les mois de décembre 1982 et janvier 1983, a été facilité par l'absence de campements de culture et par la forme d'habitat, peu dispersé (deux concessions seulement sont situées à l'extérieur du village).

La population enquêtée par cour comprenait tous les résidents permanents et temporaires, même absents lors du passage de l'enquête. Le phénomène des migrations saisonnières ("6 mois" baoulé ...) n'apparaît pas à Djimini-Koffikro. Les résidents temporaires sont principalement des filles ou nièces de planteurs qui viennent passer une partie de l'année dans le village. Ces quelques cas ont été ventilés en résidents permanents ou non résidents, suivant le temps de séjour au village déclaré, afin d'alléger le travail de dépouillement.

Etaient également recensés les natifs de Djimini-Koffikro qui ont quitté le village mais qui y ont conservés de la famille proche.

Informations recueillies par individu :

- nom, prénom,
- sexe, âge,
- lieu de naissance, ethnie (Ivoiriens) ou nationalité (étrangers),
- niveau scolaire,
- situation de famille, relations de parenté avec le responsable de l'unité de résidence,
- résidence permanente ou temporaire à Djimini-Koffikro,
- activités (non exclusives) exercées à Djimini-Koffikro...

. entrant dans le cadre de l'agriculture familiale :

- ~ responsable de la mise en culture d'au moins une parcelle, quel qu'en soit le statut foncier,
- ~ aide familial,
- ~ manœuvre agricole : annuel, mensuel, journalier, abougnon, aboussan, contractuel

. ne ressortant pas de l'agriculture familiale :

- ~ commerce,
- ~ artisanat,
- ~ emploi salarié dans une société d'encadrement,
- ~ autre activité.

- activités exercées à l'extérieur de D.K. :

- . planteur,
- . autre activité.

La question de la date d'arrivée dans le village des habitants non natifs de Djimini-Koffikro a été réservée pour des enquêtes plus approfondies sur le profil migratoire des planteurs et des manœuvres.

Les conditions de déroulement de l'enquête ont été satisfaisantes. Les réserves à faire quant à la qualité des données obtenues concernent la validité de l'âge annoncé et la pluri-activité :

- caractère approximatif des âges déclarés : le plus souvent l'enquêté ignorait l'année de sa naissance. La présentation de jugements supplétifs ne constitue pas une garantie, l'intéressé reconnaissant parfois de lui-même le truquage de la date de naissance déclarée aux autorités administratives, selon l'utilisation prévue du jugement.

- non déclaration de certaines activités : en particulier des petites activités marchandes des femmes, d'emplois temporaires comme manœuvre contractuel ou journalier, et d'emplois comme abougnon.

## 2) Premiers résultats : Djimini-Koffikro, un village de migrants

La population résidente permanente était de 992 habitants en début d'année 1983 : 310 hommes, 245 femmes, 437 enfants (moins de 15 ans).

Ces chiffres sont à comparer à ceux obtenus lors des précédents recensements effectués dans le village :

- 1956	264 habitants	}	Archives de la sous-préfecture d'Adiaké
- 1961	416 "		
- 1975	877 "		Recensement National
- 1979	1 012 "		Recensement du Ministère de l'Agriculture (Statistique Agricole).

Le village fut fondé vers 1920 par une première vague de migrants abouré, agni et baoulé, qui s'installèrent, à l'occasion de l'ouverture de la piste reliant Bonoua à Adiaké, dans une région jusqu'alors inexploitée et non contrôlée par l'ethnie Abouré voisine. Il n'y avait qu'un seul Djimini parmi les fondateurs du village mais, ancien interprète, il fut le premier à le représenter vis à vis des autorités coloniales qui le baptisèrent de son appartenance ethnique et de son nom.

Des immigrants "dioula" (1) et voltaïques arrivèrent dans les décennies qui suivirent. Ils furent toutefois relativement peu nombreux à s'installer à Djimini-Koffikro, la plupart préférèrent se rendre dans le village de Kongodjan, ancien campement de culture dioula de Djimini-Koffikro, devenu autonome.

Une deuxième vague de peuplement est constituée, dans les années soixante dix, par l'arrivée de Voltaïques et de Maliens attirés par le développement de la culture de l'ananas.

Les conditions historiques de la création et du peuplement de Djimini-Koffikro expliquent pour partie les caractéristiques très marquées de sa population, révélées par un dépouillement *partiel* du recensement démographique :

#### 2.1. sa jeunesse

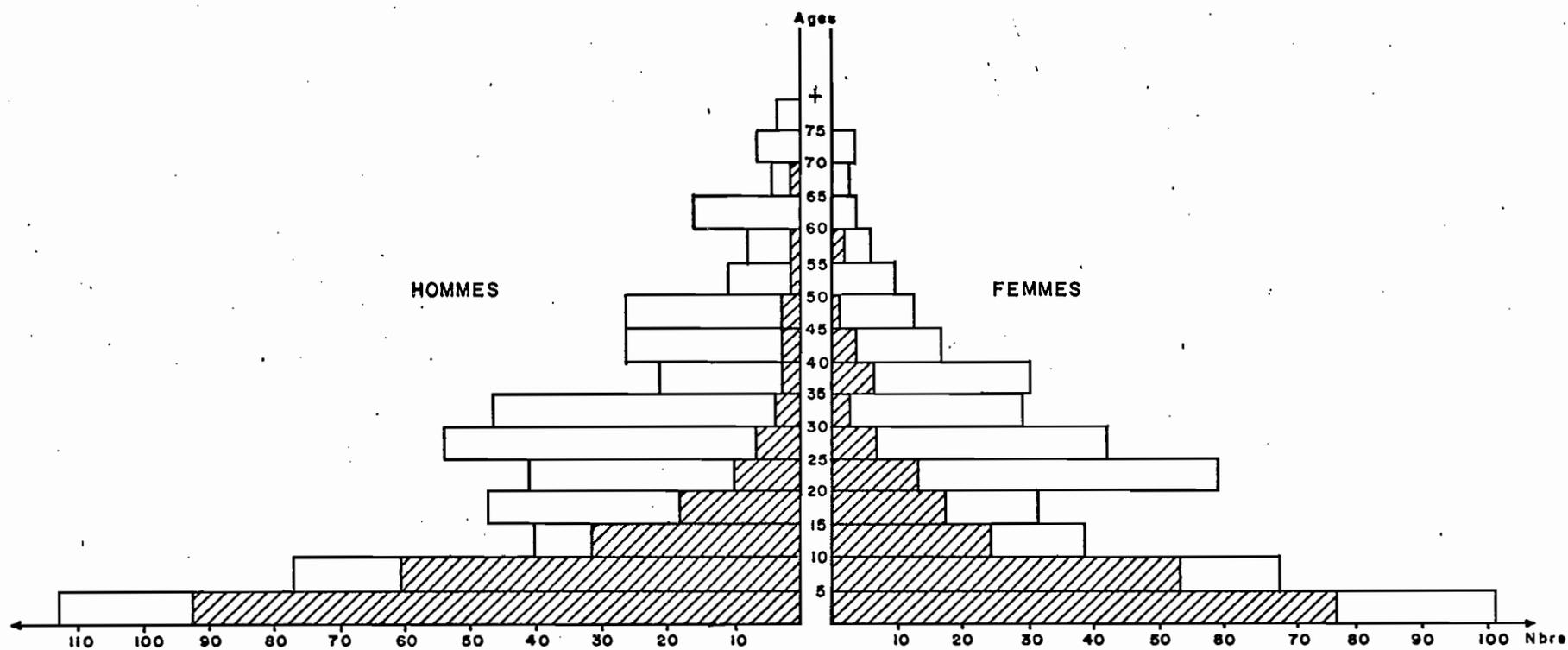
45 % de la population a moins de 15 ans, 80 % moins de 35 ans ;  
7 % des habitants ont plus de 50 ans.

On ne remarque pas de différence significative dans la composition par classes d'âge des populations masculine et féminine (cf. tableau I et pyramide des âges).

---

(1) En zone forestière, les originaires du Mali et du nord de la Côte d'Ivoire sont dénommés sans distinction "Dioula".

POPULATION RESIDENTE A DJIMINI - KOFFIKRO (Janvier 83)



 Non natifs de Djimini-Koffikro  
 Natifs de Djimini-Koffikro

Tableau 1 : REPARTITION DE LA POPULATION DE D.K.  
SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'AGE

	Hommes	%	% cumulé	Femmes	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
[ 0 - 5 [	113	21	21	101	22	22	214	22	22
[ 5 - 10 [	77	14	35	68	15	37	145	15	37
[ 10 - 15 [	40	7	42	38	8	45	78	8	45
[ 15 - 20 [	47	9	51	32	7	52	79	8	53
[ 20 - 25 [	41	8	59	58	13	65	99	10	63
[ 25 - 30 [	54	10	69	41	9	74	95	10	73
[ 30 - 35 [	47	9	78	29	6	80	76	7	80
[ 35 - 40 [	21	4	82	30	7	87	51	5	85
[ 40 - 45 [	26	5	87	16	4	91	42	4	89
[ 45 - 50 [	26	5	92	12	3	94	38	4	93
[ 50 - 55 [	11	2	94	10	2	96	21	2	95
[ 55 - 60 [	8	1	95	6	1	97	14	1	96
[ 60 - 65 [	16	3	98	4	1	98	20	2	98
[ 65 - 70 [	4	0,5	98,5	3	1	99	7	1	99
[ 70 - 75 ]	6	1	99,5	4	1	100	10	1	100
[ 75 et plus	3	0,5	100	0	-	100	3	-	100
	540			452		100	992		100

Les réserves faites page 30 quant au caractère approximatif de l'âge déclaré incitent à ne considérer les valeurs de chaque classe que comme des ordres de grandeurs.

## 2.2. une population composite

14 ethnies ivoiriennes, 9 pays étrangers sont représentés à Djimini-Koffikro. Trois groupes dominent nettement : Les Baoulé (20 % de la population), les Maliens (20 %) et les Voltaïques (22 %).

Tableau 2 : REPARTITION DE LA POPULATION, PAR ETHNIE OU NATIONALITE

Ivoiriens		Etrangers	
Abouré	4 %	Maliens	20 %
Agni	7 %	Voltaïques	22 %
Baoulé	20 %	Autres étrangers (Ghanéens, Nigériens...)	8 %
Ivoiriens du Nord (Lobi, Sénoufo, Tagbana, ...)	12		
Autres Ivoiriens (Yacouba, Gouro...)	7 %		
TOTAL	50 %	TOTAL	50 %

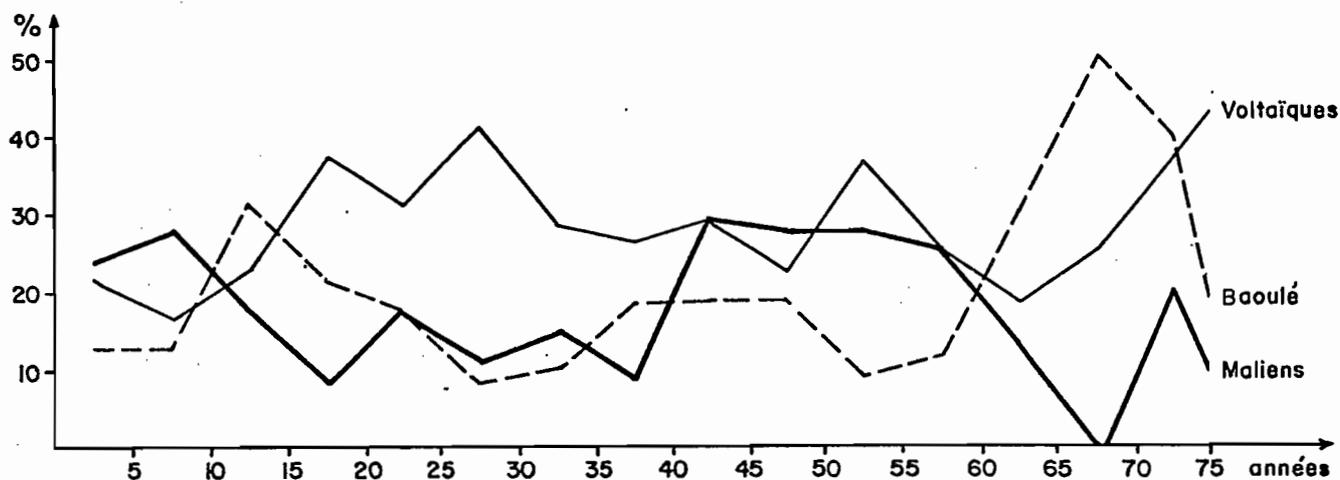
Une comparaison portant sur la seule population adulte renforce la prépondérance des Voltaïques et des "autres étrangers" chez les hommes, celle des Baoulé chez les femmes, et réduit le poids relatif des adultes masculins maliens et baoulé :

Tableau 3 : REPARTITION DE LA POPULATION ADULTE PAR ETHNIE OU NATIONALITE

	Voltaïques	Maliens	Baoulé	Ivoiriens du nord	Autres Ivoiriens	Agni	Abouré	Autres étrangers	
Hommes	32 %	16 %	17 %	10 %	5 %	5 %	3 %	12 %	100 %
Femmes	15 %	19 %	28 %	11 %	4,5 %	10 %	3 %	9 %	100 %

La dominante voltaïque dans les classes d'âge les plus actives est illustrée par le graphique 1, page suivante :

Graph. I : % de Baoulé, Maliens et Voltaïques dans la composition de la population masculine, par classe d'âge



Les variations de l'importance relative de chacune des trois principales composantes de la population du village, dans la population totale, chez les adultes, et, parmi ceux-ci, dans les classes d'âges les plus actives de la population masculine, s'expliquent par la différence sensible de leurs structures démographiques.

### 2.3. Une diversité importante de structures démographiques

L'établissement des pyramides des âges pour les trois principaux groupes visualise les différences dans la composition par sexe et par âge de chacune des populations.

On soulignera :

- . le poids particulièrement important des moins de 15 ans chez les Maliens, ce qui explique la réduction de l'importance de ce groupe lors d'une comparaison limitée à la seule population adulte,
- . la dominante féminine au sein de la population adulte baoulé,
- . à l'inverse, un déséquilibre très important du ratio hommes/femmes dans la population voltaïque adulte.



Tableau 4 : RAPPORTS "INDIVIDUS DE MOINS DE 15 ANS/POPULATION TOTALE" ET "HOMMES ADULTES/POPULATION ADULTE" CHEZ LES BAOULÉ, MALIENS ET VOLTAÏQUES

	<u>Population de moins de 15 ans</u> <u>Population totale</u>	<u>Nombre d'hommes de plus de 15 ans</u> <u>Nbre individus H et F de plus de 15 ans</u>
Baoulé	40 %	43 %
Maliens	51 %	51 %
Voltaïques	37 %	73 %

#### 2.4. Une population adulte non native de Djimini-Koffikro

83 % des hommes et 78 % des femmes adultes qui habitent le village n'y sont pas nés. Ces chiffres masquent toutefois de fortes disparités selon l'ethnie ou la nationalité :

Tableau 5 : NOMBRE DE NATIFS DE D.K., RESIDENTS, ADULTES/NOMBRE DE RESIDENTS ADULTES, POUR 100 INDIVIDUS, PAR ETHNIE OU NATIONALITE

	HOMMES	FEMMES
Agni	63 %	67 %
Baoulé	56 %	43 %
Abouré	22 %	13 %
Maliens	13 %	2 %
Ivoiriens du nord	12 %	19 %
Autres Ivoiriens	8 %	8 %
Voltaïques	6,5%	3 %
Autres étrangers	3 %	9,5%

2.5. Existence d'un courant migratoire négatif qui revêt deux formes principales :

- la migration définitive du planteur et de sa famille vers d'autres régions, en quête de forêts disponibles, ou vers son village d'origine, lorsqu'il atteint un certain âge,

- un exode rural qui touche en particulier les natifs scolarisés de D.K..

Ce flux a pu être quantifié dans la mesure où une partie de la famille reste au village (parents, frères...).

Tableau 6 : RAPPORT NOMBRE D'EMIGRANTS ADULTES NATIFS DE D.K./NOMBRE DE RESIDENTS ADULTES NATIFS DE D.K., PAR ETHNIE OU NATIONALITE

	HOMMES	FEMMES
Agni	1,39	0,43
Baoulé	1,1	0,47
Ivoiriens du nord	2,25	1,92
Abouré	1,00	1,42
Maliens	0,77	5,00
Voltaïques	0,92	8,00

Chez les hommes, le nombre des émigrants natifs de D.K. est égal ou supérieur à celui des résidents natifs du village pour tous les groupes, Maliens et, dans une faible mesure, Voltaïques mis à part. Chez les femmes, deux groupes se distinguent : les Agni et Baoulé, d'une part, pour lesquelles le nombre de natives de D.K. qui restent au village est nettement plus important que celui des migrantes, les femmes des autres ethnies ou nationalités d'autre part, pour lesquelles le nombre de migrantes excède le nombre de natives de D.K. qui y demeurent.

En définitive, deux *principaux* flux de migrants s'articulent sur Djimini-Koffikro ces dernières années : un flux positif, constitué par l'arrivée de Voltaïques et de Maliens, un flux négatif, formé par le départ vers les villes de Baoulé, qui conservent toutefois des attaches familiales à D.K. (1).

#### 2.6. Activités agricoles et non agricoles à D.K.

L'importance relative du village de Djimini-Koffikro, son accessibilité, le fait qu'il soit le siège de l'un des blocs de la Sodefel, qu'il ait été choisi par la Direction du Développement Régional du Ministère du Plan et de l'Industrie comme village centre de pays rural (2) amènent à s'interroger sur l'incidence possible des activités ne ressortant pas directement de l'agriculture villageoise (commerce, emplois salariés, artisanat...) sur cette dernière.

Le recensement fait apparaître la part relativement réduite de ces activités.

Tableau 7 : COMBINAISON DES ACTIVITES A DJIMINI-KOFFIKRO  
NOMBRE D'INDIVIDUS H : HOMMES. F : FEMMES

	Responsable mise en culture...	Aide-familial	Mancœuvre agricole	Autres activités
Responsable mise en culture...	67 H 18 F	1 H 12 F	55 H	21 H 1 F
Aide-familial		52 H 172 F	14 H	2 H 2 F
Mancœuvre agricole			61 H	1 H
Autres activités				33 H 10 F

(1) Nous soulignons que nous faisons abstraction du flux constitué par le départ définitif de Djimini-Koffikro du planteur et de sa famille (jusqu'ici non quantifié).

(2) Pays rural regroupant Djimini-Koffikro, Bondoukou, Aboutou, Kongodjan et Petit Paris.

Parmi les hommes résidents dans le village, 11 % n'ont aucune activité agricole entrant dans le cadre de l'agriculture familiale et 8 % seulement pratiquent simultanément une activité entrant dans ce cadre (responsable de la mise en culture d'une parcelle, manœuvre, ...) et une autre activité (commerce, emploi salarié...).

### 3) Incidence des premiers résultats sur l'orientation des investigations de terrain

- Djimini-Koffikro est un village de migrants, sans cohésion sociale fondée sur le facteur ethnique ou sur une histoire commune. L'hétérogénéité de sa population et le caractère récent de la mise en valeur de la région tendent à faire perdre de son importance à l'analyse de l'organisation sociale traditionnelle et à réduire le caractère opérationnel de l'approche anthropologique.

- L'étude des conditions du peuplement de Djimini-Koffikro sera déterminante pour la compréhension des conditions actuelles de la production agricole, en particulier du système foncier.

La dichotomie allogènes-autochtones, caractéristique de la zone forestière, n'apparaît pas à Djimini-Koffikro (absence de véritables autochtones); l'époque d'arrivée dans le village, fortement corrélée avec le critère d'origine ethnique, constituera sans doute un élément fondamental pour l'analyse de la stratification économique du milieu villageois.

A cet égard, une analyse comparative avec le village voisin de Kongodjan sera intéressante dans la mesure où les premiers arrivants n'y furent pas Baoulé, Agni ou Abouré, mais originaires du nord de la Côte d'Ivoire, du Mali ou de la Haute Volta.

- L'existence d'un double flux migratoire incite à prêter une attention particulière à l'incidence de la structure de la population active sur les systèmes productifs. Cette incidence pourrait s'exercer, d'une part, par le jeu de la composition de la force de travail des unités de production et de l'offre de main-d'œuvre salariée, d'autre part, par le biais d'éventuels transferts monétaires effectués par les originaires du village qui travaillent en ville et peuvent apporter une aide financière à leur famille, ou investir eux-mêmes dans l'agriculture (création de plantations financées par des revenus extra-agricoles).

### III. RECENSEMENT AGRICOLE

#### 1) Réalisation

Le recensement agricole visait deux objectifs :

- brosser un premier tableau de l'économie agricole à Djimini-Koffikro, base initiale de données qui sera progressivement vérifiée et complétée,
- constituer une base d'échantillonnage.

Etait enquêté tout responsable de la mise en culture d'au moins une parcelle (quel qu'en soit le statut foncier), résident à Djimini-Koffikro (parcelles situées sur ou à l'extérieur du terroir) et non résident (parcelles situées pour partie au moins sur le terroir).

Les non-résidents ont été enquêtés lors d'un de leur séjour au village; les renseignements relatifs à ceux qui n'ont pu être contactés en temps voulu ont été recueillis auprès de membres de leur famille ou de personnes de connaissance.

Les recensements agricole et démographique ont été effectués simultanément.

Informations collectées :

- nom, prénom du responsable de la mise en culture,
- cultures habituellement pratiquées (afin de ne pas ignorer des cultures à cycle court, tel le maïs, qui n'auraient pas été en végétation lors du passage de l'enquête),
- par parcelle :
  - localisation; terroir de Djimini-Koffikro, terroirs limitrophes ou lointains,
  - culture ou association culturale lors du recensement,
  - date de plantation ou de semis,
  - superficie estimée, ou nombre de plants (ananas),
  - précédents cultureux,
  - prévisions pour la prochaine campagne,

- modalités d'accès à la terre : droit de culture, héritage, achat, prêt, location, ... (1)
- main d'œuvre intervenant habituellement sur ces parcelles sous la responsabilité de l'enquêté : membres de la famille, groupe d'entraide, salariés permanents ou temporaires,
- détention de réserves foncières (sous quelle forme ?),
- prêt ou location de terre prélevées sur le patrimoine foncier contrôlé par l'enquêté.

Un questionnaire rétrospectif sur les ventes de produits vivriers de base (manioc, igname, maïs, banane plantain) durant la précédente campagne a été également passé, à titre indicatif, afin d'orienter l'enquête sur la commercialisation des produits agricoles.

Le recensement ne s'est pas heurté à des refus de réponse ouverts de la part des enquêtés. La qualité des données recueillies a été toutefois altérée par deux phénomènes :

- ~ une mauvaise conception du questionnaire, provoquée par une connaissance insuffisante du milieu,

- ~ des omissions et déclarations erronées, volontaires ou non, des enquêtés,

- défaut de conception du questionnaire :

La mise en œuvre d'un recensement agricole soulève le problème préalable de la définition des unités économiques, de l'unité de production en particulier.

Nous sommes arrivés sur le terrain courant décembre 1982. La durée de réalisation des recensements démographique et agricole était estimée à deux mois (prévision confirmée par la suite). Or, il était indispensable de disposer d'une base d'échantillonnage le plus rapidement possible afin de pouvoir suivre la nouvelle campagne vivrière, pour laquelle les travaux de débroussaillage débutent en février-mars. Aussi, n'avons-nous pas eu le temps

---

(1) Par droit de culture nous entendons le droit originel de défricher la forêt obtenu auprès des premiers arrivants, par prêt, la cession d'un terrain à titre gracieux et temporaire.

de procéder à une pré-enquête approfondie, qui aurait été pourtant d'autant plus indispensable que le milieu est hétérogène. Cette lacune a conduit à l'introduction d'un biais dans la conception du questionnaire, construit sur l'idée que l'enquêté était responsable de la mise en culture d'une parcelle alors que, dans certains cas, le contrôle peut n'être exercé que sur une composante d'une association culturale.

Ainsi, l'igname planté par les Baoulé lors de la grande saison des pluies assure l'alimentation de la famille, par contre le manioc complanté pendant la petite saison des pluies contribue certes à l'autoconsommation familiale, mais est également commercialisé par et pour les femmes dans des proportions non négligeables.

La formulation du questionnaire a eu pour effet soit la sous-estimation de l'autonomie de femmes au sein de l'unité de production (la culture de manioc étant affecté, comme celle de l'igname, au responsable de l'U.P.), soit, à l'inverse, la création de parcelles fictives (une "parcelle en igname" étant affectée au responsable de l'U.P., une "parcelle en manioc" l'étant à son (ses) épouse (s)).

Le caractère fondamental de l'analyse de l'organisation de la production avant tout recensement agricole s'en trouve confirmé, même si le recensement ne constitue qu'une phase de "débroussaillage" et s'il n'est pas destiné à être directement exploité.

- Réponses erronées des enquêtés, omissions :

- \* des responsables de mise en culture de parcelles ne se sont pas présentés comme tels : aides familiaux ou manoeuvres contractuels ou journaliers disposant d'une parcelle individuelle,
- \* des responsables de mise en culture n'ont pas déclaré la totalité de leurs parcelles... . parcelles ne présentant aucun intérêt pour la recherche en cours, selon le planteur ("je ne l'avais pas dit car c'est un champ juste pour manger"),
  - . parcelles en récolte ("c'est du passé"),
  - . parcelles d'ananas-export : soit que la culture ne semble pas des plus des plus licites au planteur, soit que les intrants utilisés proviennent pour partie de détournement des produits fournis par la Sodefel pour la culture encadrée,

. parcelles empruntées ou louées ou, à l'inverse, prêtées ou données en location.

- \* Falsification du statut foncier de certaines parcelles : abougnon sur cultures vivrières se présentant comme locataire, usufruitier d'un parent comme propriétaire, parcelles louées à un tiers et déclarées comme ayant été prélevées sur le patrimoine foncier familial...,
- \* sur-évaluation par le preneur du montant des locations de terre.

Il est certain que si le recensement avait été effectué après que nous ayons davantage séjourné dans le village, une bonne partie des réponses erronées provoquées par la méfiance compréhensible des enquêtés n'auraient pas été avancées.

Une première vérification a été effectuée, dès le recensement terminé, portant sur la concordance entre les déclarations des bailleurs et celles des locataires ou emprunteurs, des planteurs et des abougnons. De nombreuses erreurs ont pu être alors rectifiées. Elle a été rendue particulièrement ardue par la fréquente méconnaissance réciproque des patronymes. Il n'était pas facile de retrouver "un Mossi" ou "un nommé Brahima" dans un village de l'importance de Djimini-Koffikro.

Le second moyen de vérification était fourni par les listes de planteurs disponibles auprès de la Sodefel et de Palmindustrie. Le contrôle de concordance entre ces sources et l'enquête n'a toutefois pas été aisé du fait...

- de la non correspondance, pour les Voltaïques en particulier, entre les noms déclarés lors de l'enquête et ceux portés sur les registres de la Sodefel, et d'une fréquente homonymie,
- de la création spontanée de palmeraies, de rachats ou d'héritages de plantations, ignorés de Palmindustrie.

La réalisation d'un plan parcellaire reste le meilleur instrument de contrôle, mais son efficacité se limite aux planteurs dont toutes les parcelles sont situées sur le terroir. Le simple levé des parcelles situées sur les terroirs limitrophes n'est qu'un palliatif partiel... on ne peut mesurer que ce que le planteur a bien voulu montrer ! En définitive, le

redressement des erreurs enregistrées lors du recensement ne peut être que progressif, par la connaissance que seul apporte un séjour dans le village, et par la mise en œuvre d'un ensemble de procédures de contrôle à l'occasion d'enquêtes complémentaires ou de levés parcellaires.

Il sera intéressant, lorsque la fiabilité des données aura été approchée au maximum, de comparer les résultats définitifs à ceux qui auraient été obtenus

- . après recensement agricole, corrigé des erreurs induites par les biais du questionnaire,
- . après recensement agricole et mesure des parcelles déclarées lors du recensement.

## 2) Résultats provisoires

Ces résultats provisoires ne sont évoqués que dans la mesure où ils ont contribué à préciser la problématique ou lorsqu'ils ont eu une incidence sur l'organisation du système de collecte des données. Les commentaires qu'ils appellent seront ici limités : ces résultats, nous l'avons déjà souligné, n'apportent pas de réponses, ils soulèvent des questions. Seuls les systèmes de culture et d'exploitation feront l'objet de cette présentation. La fiabilité relative de certaines données (superficies) et le fait que le recensement ne couvrait pas la totalité du champ d'analyse des systèmes de production font que ceux-ci ne seront pas abordés ici.

### 2.1. Système de culture

#### 2.1.1. *Prédominance du palmier à huile et de l'ananas comme cultures de rente (1)*

---

(1) Par cultures de rente nous entendons ici culture dont la fonction première est l'obtention d'un revenu monétaire. Le terme de cultures industrielles, au sens de matière première pour l'industrie, aurait été plus adapté dans la mesure où il exclut le vivrier commercialisé. Le terme aurait été toutefois ambigu, appliqué à des cultures pratiquées également en régie par des complexes agro-industriels, "plantations industrielles" s'opposant alors à "plantations villageoises". La rigueur voudrait que les "cultures vivrières" entrent dans la catégorie des "cultures de rente" dès lors que la part commercialisée dépasse de maigres surplus. Provisoirement au moins nous distinguerons cependant cultures de rente (café, cacao, palmier, cocotier, hévéa, ananas) et cultures vivrières (même si elles sont en partie ou en totalité commercialisées).

On compte à Djimini-Koffikro 136 producteurs de cultures de rente, avec comme spéculations dominantes, en nombre de planteurs (1), le palmier à huile et l'ananas.

Tableau 8 : NOMBRE ET POURCENTAGE DE PRODUCTEURS PRATIQUANT CHAQUE CULTURE DE RENTE

	Nombre de producteurs	Pourcentage/ nombre de planteurs
Palmier à huile	53	39 %
Cocotier encadré	24	18 %
Cocotier local	17	12,5 %
Hévéa	1	-
Café (cola) (2)	35	26 %
Cacao (cola)	18	13 %
Ananas-bloc	27	20 %
Ananas-hors bloc (3)	36	26 %

*2.1.2. Coexistence peu fréquente de la culture de l'ananas et des cultures arborées au sein d'une même unité de production*

Sur les 136 producteurs de cultures de rente...

83 (61 %) ne pratiquent que des cultures arborées,

44 (32 %) ne cultivent que de l'ananas,

9 ( 7 %) seulement combinent les deux types de productions.

La dissociation planteurs d'ananas / planteurs de cultures arborées se calque nettement sur la division par groupes ethniques ou nationaux :

- 
- (1) Certaines des superficies déclarées lors du recensement (café, cacao, cocotier local, ananas hors bloc...) étaient trop peu fiables pour être prises en compte lors du premier dépouillement. Le raisonnement par nombre de planteurs, pour partiel qu'il soit, n'en relève pas moins certaines des caractéristiques profondes de l'économie agricole villageoise.
  - (2) Cafésiers, cacaoyers et colatiers sont souvent associés dans les plantations. La distinction a été faite sur la base de déclarations des planteurs (culture dominante ?).
  - (3) Rappelons que le nombre de producteurs d'ananas hors-bloc a été sous-estimé lors du recensement.

Tableau 9 : REPARTITION PAR ETHNIE OU GROUPE NATIONAL DES PRODUCTEURS  
DE CHAQUE TYPE DE CULTURE

	Baoulé	Agni	Abouré	Ivoiriens du nord	Autres Ivoiriens	Maliens	Voltaïques	
Planteurs d'ananas	10 %	4 %	2 %	11 %	-	22 %	51 %	100 %
Planteurs de cultures arborées	41 %	13 %	10 %	12 %	8 %	5 %	11 %	100 %

Ainsi, 73 % des planteurs d'ananas sont Maliens ou Voltaïques, et 84 % des planteurs de cultures arborées sont Ivoiriens. Les seuls Baoulé représentent 41 % de ces planteurs (pour 17 % des hommes adultes résidents à Djimini-Koffikro).

La corrélation qui apparaît entre le type de culture de rente pratiqués et le groupe ethnique ou national s'explique par les conditions historiques du peuplement de Djimini-Koffikro, qui ont conditionné en partie au moins l'accès au foncier. La production d'ananas, dont le cycle de culture est d'une durée de 16 à 18 mois, n'exige pas un contrôle permanent du foncier, contrairement aux plantations arborées, et peut être pratiquée en faire-valoir indirect.

Les Voltaïques et les Maliens qui ne sont pas propriétaires fonciers sont limités dans le choix des cultures (ananas ou cultures vivrières). Par contre, il faudra s'interroger sur les raisons qui poussent les planteurs de cultures arborées à délaisser la culture de l'ananas.

### 2.1.3. Une substitution des cultures arborées qui n'est pas achevée

86 % des planteurs de cultures arborées ont opéré une substitution totale (45 %) ou partielle (41 %) du palmier à huile ou du cocotier amélioré au café, cacao ou cocotier local. Seule une minorité de planteurs (14 %) n'avait adopté aucune culture nouvelle à la fin de l'année 1982. Des différences sensibles de comportement apparaissent entre ethnies ou groupes nationaux, vis à vis du choix des spéculations :



#### 2.1.4. *Les vieilles caféières et cacaoyères comme réserves foncières*

Aucun planteur ne dispose plus de forêt noire, qui semble avoir totalement disparu depuis plusieurs décennies. Les plantations de palmier à huile et de cocotier amélioré ont été réalisées principalement sur de vieilles caféières.

A l'heure actuelle, les réserves foncières sont donc constituées par les jachères, de courte durée (1 à 4 ans), sur cultures vivrières et sur ananas, et surtout par les vieilles plantations de café ou de cacao (30 à 40 ans), peu productives ou abandonnées. Il est d'ailleurs difficile de distinguer une plantation abandonnée d'une plantation en production, tant l'exploitation de ces dernières est extensive (cueillette).

Les planteurs reconnaissent eux-mêmes le caractère très approximatif des évaluations des superficies de ces réserves. Aussi la détermination précise du potentiel de reconversion des cultures et du degré de "saturation physique" ne pourra faire l'économie d'un levé de terrain.

#### 2.1.5. *Cultures vivrières pratiquées*

L'igname, le maïs et surtout le manioc sont les cultures vivrières dominantes à Djimini-Koffikro. Elles se combinent en deux systèmes vivriers principaux :

- un système igname/manioc (1)/jachère, pratiqué par les Baoulé en particulier,
- un système maïs/manioc (2)/jachère, caractéristique des "Dioula" et Voltaïques.

Près de 31 % des producteurs de cultures de rente ne feraient pas de cultures vivrières. Il s'agirait, pour la moitié d'entre eux, de planteurs d'ananas qui s'emploient régulièrement comme manoeuvres temporaires et, pour l'autre moitié, de planteurs absentéistes de cultures arborées.

---

(1) Complanté dans l'igname lors de la petite saison des pluies, ou planté après la récolte d'igname.

(2) Planté un mois après le semis du maïs.

Par contre, selon le recensement, 42 producteurs agricoles ne pratiquaient que des cultures vivrières (1) : 24 manoeuvres et 18 producteurs exerçant d'autres activités (commerce, emploi salarié à la Sodefel, artisanat...).

Les données obtenues lors du passage du questionnaire rétrospectif sur les ventes de produits vivriers durant la précédente campagne sont évidemment sujettes à caution (2) mais font quand même apparaître la généralisation du phénomène de commercialisation de surplus vivriers : plus de 85 % des producteurs de vivriers seraient concernés, 40 % de ces derniers déclarent avoir vendu pour plus de 50.000 francs de produits vivriers.

Le manioc est la culture vivrière la plus commercialisée, dans des proportions qui semblent parfois dépasser le simple surplus. Par contre, les ventes de maïs et surtout d'igname seraient plus limitées.

Il faut souligner que ces ventes sont le fait aussi bien de planteurs que de manoeuvres qui louent de la terre pour faire des cultures à leur compte; certains d'entre eux dégageraient ainsi un revenu brut supplémentaire de plus de 100.000 CFA chaque année.

## 2.2. Système d'exploitation

### 2.2.1. *Structure des unités de production*

Appliqué aux sociétés Ouest-Africaines, le caractère peu opérationnel du concept d'exploitation agricole, dans son acception européenne, a été maintes fois reconnu : le terme confond plusieurs fonctions sociales ou économiques : résidence, production, consommation, accumulation... alors qu'elles peuvent être dissociées en milieu rural africain, et ressortent souvent d'une pluralité de niveaux de décisions (3).

---

(1) Les dépendants de responsables d'unité de production disposant d'une parcelle individuelle ne sont pas pris en compte ici.

(2) Elles ne sont donc pas présentées dans leur détail.

(3) Cf. travaux du groupe AMIRA, en particulier :

- G. Ancey, "Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural africain", note AMIRA n° 3, 1975

- J.M. Gastellu, "... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?" note AMIRA n° 26, 1978.

La solution généralement retenue pour contourner le problème consiste à définir "l'exploitation agricole" à partir de l'une de ces fonctions, jugée déterminante dans le contexte local étudié, les autres fonctions étant considérées comme réductibles à la première, et la diversité des niveaux de décision subordonnée à un centre de décision principal :

"L'Unité Budgétaire (U.B.) peut être définie comme le plus petit groupe de personnes ayant un budget commun ou, tout au moins, dépendant d'un revenu principal commun. En milieu agricole, elle correspond à l'exploitation agricole (1)".

Plutôt que l'unité budgétaire, les organisateurs du recensement national de l'agriculture (1975) ont préféré retenir l'unité foncière d'exploitation comme critère de définition : "l'exploitation s'entend de toute terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole et qui, considérée comme une unité technique, est exploitée par une personne seule ou accompagnée d'autres personnes, indépendamment du titre de possession, du mode juridique, de la taille ou de l'emplacement" (définition de la FAO) (2).

La tendance dominante actuellement, en particulier chez les agro-économistes, est de définir l'exploitation agricole comme étant l'unité de production agricole, "à l'exclusion des autres unités, (famille, unité de consommation, d'accumulation, de résidence, etc...)" (3), elle même repérée à partir du groupe de travail et du centre de décision principal. Cette approche rejoint celle de J.M. Gastellu, qui propose de rechercher les communautés répondant aux trois fonctions économiques fondamentales : production, consommation et accumulation (4).

"L'exploitation agricole", "l'unité de production, la "communauté de production" est toujours cernée, dans cette optique, à travers la mise en oeuvre et le contrôle de la force de travail. Dans un contexte de grande disponibilité foncière, l'accès à la terre reste en effet conditionné en grande partie par l'accès à la main-d'oeuvre; le critère foncier ne peut donc être pertinent pour le repérage de l'U.P..

---

(1) Sedes, op. cit., page 11. Souligné par nous.

(2) Recensement National de l'Agriculture, tome 3, page 2.

(3) De la vaissière, "Le concept d'exploitation agricole est-il pertinent et opérationnel en Afrique Noire ?" in "L'exploitation agricole en Afrique Noire", Gerdats, décembre 1982.

(4) Op. cit., page 7.

Par contre, dans un contexte de contrainte foncière et d'augmentation de la consommation d'intrants, il pourrait être intéressant de tenter de repérer l'unité de production agricole, non seulement à partir du groupe de travail (communauté de production) mais également à partir du foncier, non en tant que patrimoine mais en tant que ressource productive ('unité foncière d'exploitation'), et à partir des dépenses-recettes d'exploitation ('unité budgétaire d'exploitation').

A Djimini-Koffikro, il semble qu'il y ait dans la majorité des cas (74 %) homologie entre ces différentes unités économiques. La structure unitaire de l'unité de production serait caractéristique en particulier des planteurs voltaïques et maliens, propriétaires fonciers ou locataires, producteurs de cultures arborées, d'ananas ou uniquement de cultures vivrières.

Cette structure unitaire pourrait être également caractéristique d'une partie des planteurs absentéistes (baoulé, agni...) dont les plantations sont entretenues non par de la main-d'oeuvre familiale, mais par des salariés permanents ou temporaires, sous le contrôle d'un ami ou d'un membre de la famille, moyennant "cadeau". L'autonomie de ce type d'unité de production est toutefois problématique; des transferts monétaires peuvent limiter la dissociation par rapport à l'unité de production dont relèvent les membres de la famille du migrant demeuré au village (père, frère...).

Dans les comparaisons qui ont été effectuées tout au long des pages précédentes, nous avons considéré les planteurs absentéistes dont l'épouse (ou les épouses) et les enfants ne séjournent pas à Djimini-Koffikro comme étant responsables d'unités de production autonomes par rapport à celles des membres de leur famille résidents à Djimini-Koffikro. Cette position sera éventuellement modifiée à la lumière des enquêtes en cours.

Plus du quart des unités de production (26 %) auraient une structure "fragmentée", caractérisée par une autonomie plus ou moins importante de dépendants du responsable de l'U.P.. Les dépendants (épouse(s), mère, neveu, nièce, enfants...) travaillent sur le champ vivrier collectif destiné à assurer l'autoconsommation familiale, parfois également dans les plantations, mais disposent d'une parcelle individuelle prélevée sur le patrimoine foncier

familial pour laquelle ils assurent la mise en place et l'entretien de la culture (en payant éventuellement les manoeuvres) et dont ils contrôlent le produit des ventes. Dans certains cas (épouses baoulé par exemple) ce n'est pas une parcelle qui est exploitée par le dépendant de façon autonome, mais une composante d'une association culturelle (manioc).

L'autonomie de ces membres de l'U.P. peut être davantage marquée, la parcelle individuelle n'est pas prélevée sur le patrimoine foncier familial, mais empruntée ou louée.

La question qui se pose est de savoir à partir de quel degré cette autonomie est telle que l'on se trouve en présence non pas d'une mais de deux (ou plusieurs) unités de production.

Seule une analyse fine de cas concrets, à la fois quantitative (temps de travaux consacrés aux parcelles individuelles, revenus, transferts monétaires...) et qualitative (articulation des composants de l'U.P. en terme de fonctionnement, relation avec les autres unités économiques...) permettra d'apporter un élément de réponse.

### 2.2.2. Possession de plantations dans d'autres régions

20 % des planteurs de cultures arborées de Djimini-Koffikro possèderaient des plantations dans d'autres régions de la zone forestière :

Tableau 12 : REPARTITION PAR ETHNIE OU NATIONALITE DES PRODUCTEURS DE DJIMINI-KOFFIKRO POSSEDANT DES PLANTATIONS DANS D'AUTRES REGIONS DE COTE D'IVOIRE

Agni	Abouré	Baoulé	Ivoiriens du Nord	Maliens	Voltaïques	Autres Ivoiriens	
35 %	20 %	15 %	10 %	10 %	5 %	5 %	100 %

Au sein de chaque groupe le phénomène revêt une importance très variable :

Tableau 13 : POURCENTAGE DE PLANTEURS DE DJIMINI-KOFFIKRO DE CHAQUE ETHNIE OU GROUPE NATIONAL POSSEDANT DES PLANTATIONS DANS D'AUTRES REGIONS DE COTE D'IVOIRE

Agni	Abouré	Maliens	Ivoiriens du Nord	Autres Ivoiriens	Voltaïques	Baoulé
58 %	44 %	40 %	18 %	14 %	10 %	8 %

La différence enregistrée entre les Agni et Abouré d'une part, des Baoulé d'autre part, sera à expliquer.

Seuls 30 % de ces planteurs n'auraient pas Djimini-Koffikro comme principal lieu de résidence.

### 2.2.3. *Pluri-activité*

#### . Planteurs absentéistes

Le village compte 26 planteurs non résidents, soit environ 28 % du nombre de producteurs de cultures arborées (aucun des planteurs d'ananas n'est absentéiste). Les Baoulé sont les plus nombreux parmi ces derniers :

Tableau 14 : REPARTITION PAR ETHNIE OU GROUPE ETHNIQUE DES PLANTEURS ABSENTEISTES

Baoulé	Agni	Autres Ivoiriens	Abouré	Ivoiriens
46 %	23 %	15 %	8 %	8 %
				100 %

Les planteurs absentéistes baoulé résident tous en ville (à Abidjan principalement), où ils disposent d'un emploi salarié. Par contre les planteurs absentéistes agni font partie des producteurs de Djimini-Koffikro qui ont des plantations ou des réserves de forêt dans d'autres régions de Côte d'Ivoire.

. Double activité à Djimini-Koffikro : manoeuvre/producteur agricole

Lors du recensement, 55 manoeuvres ont déclaré disposer d'au moins une parcelle individuelle; 11 d'entre eux étaient producteurs à la fois d'ananas et de vivriers, 20 d'ananas et 24 de vivriers.

On soulignera que :

- 42 % de l'ensemble des manoeuvres du village disposent d'une parcelle individuelle début 1983; si on exclut les manoeuvres annuels le pourcentage est porté à 57 %;

- 55 % de l'ensemble des producteurs d'ananas (planteurs associant ananas et cultures arborées exclus) s'emploieraient comme salariés agricoles temporaires.

. Double activité à Djimini-Koffikro, producteur agricole/activité non agricole

Les producteurs ayant parallèlement une activité à Djimini-Koffikro qui ne ressort pas directement de l'agriculture familiale sont peu nombreux : 18 d'entre eux ont une parcelle de cultures vivrières et 4 sont des planteurs de cultures arborées.

*2.2.4. Modalités d'accès à la main-d'oeuvre et à la terre*

. Accès à la main-d'oeuvre

Une caractéristique majeure des unités de production à Djimini-Koffikro semble être le nombre réduit des actifs familiaux : plus de 80 % des U.P. auraient au plus 3 actifs familiaux (1).

---

(1) Rappelons que ces chiffres reposent sur une délimitation provisoire des unités de production.



La faible disponibilité en main-d'oeuvre familiale n'est pas compensée par l'emploi de main-d'oeuvre permanente, qui ne concerne que 30 % des unités de production - le tiers de ces planteurs étant absentéistes. Dans 16 % des cas, il s'agit de manoeuvres rémunérés par partage du produit, assurant l'entretien et la récolte des plantations de café ou de cacao. Le faible rendement de ces plantations explique l'absence totale d'aboussans, tous les manoeuvres percevant la moitié de la valeur de la production. Le revenu tiré de cette activité reste faible et le manoeuvre combine souvent son emploi d'abougnon avec un emploi de journalier ou de contractuel, et avec la mise en culture de parcelles personnelles (rarement prélevées sur le patrimoine foncier du planteur).

Parmi les planteurs qui utilisent ce type de main-d'oeuvre, 78 % ne font appel qu'à un seul abougnon, 17 % à deux et 5 % à trois.

- 13 % de planteurs emploient un ou plusieurs annuels :
  - 1 annuel : 8 %
  - 2 annuels : 3 %
  - plus de 2 : 2 %

En définitive, la part effective du travail salarié permanent dans la production agricole semble marginale. Par contre, la totalité des producteurs ont déclaré faire appel régulièrement à des manoeuvres temporaires, journaliers et surtout contractuels, *résidant en permanence dans le village*. Leur intervention semble particulièrement importante pour le débroussage du terrain, avant la mise en culture, pour le nettoyage des plantations de palmiers, cocotiers, et d'ananas, et pour la récolte des régimes de graines de palme et des ananas.

Le travail salarié temporaire semble ainsi avoir une importance capitale à Djimini-Koffikro, importance qui ne pourra être réellement appréhendée que par un suivi et des enquêtes complémentaires.

#### . Accès à la terre

Le recensement agricole fait apparaître l'importance du faire-valoir indirect à Djimini-Koffikro, pour les parcelles cultivées en vivrier et en ananas. Les modalités d'accès à la terre peuvent revêtir alors diverses formes :

- la location simple : c'est le cas pour la totalité, à quelques exceptions près, des parcelles d'ananas. L'accès à la terre est négocié directement auprès du propriétaire (ananas hors bloc), ou par l'intermédiaire de la Sodefel (ananas bloc) qui loue le terrain pour plusieurs années aux propriétaires fonciers et le sous-loue, à chaque campagne, aux producteurs qui y prennent part.

C'est également le cas pour une grande partie des manoeuvres et des commerçants qui ont une parcelle de vivriers.

- La pratique des prêts de terre, inconnue pour la culture de l'ananas, semble beaucoup plus répandue pour les cultures vivrières. Sont concernés en particulier les dépendants de planteurs qui ne disposent plus de suffisamment de terre pour que ceux d'entre eux qui le désirent puissent avoir une parcelle individuelle; certains planteurs eux-mêmes (20 % environ des planteurs de cultures arborées résidents à Djimini-Koffikro) n'auraient plus assez de terre pour assurer l'équilibre du système vivrier/jachère.
- L'accès à la terre peut également être accordé en contrepartie d'une rente en travail, apparente : débroussage pour le compte du propriétaire, ou plus voilée : l'emprunteur n'est autorisé à pratiquer, après débroussage, qu'un seul cycle de maïs, puis la parcelle est rendue à son propriétaire.
- La dernière formule d'accès à la terre est le partage, à la moitié, de la valeur du surplus de vivrier commercialisé. Il s'agit donc d'une formule partielle d'abougnon, considérée ici non comme une forme de rémunération du travail mais comme un "coût du foncier".

L'abougnon sur cultures de rente a en effet pour objectif l'obtention d'un gain monétaire, alors que l'abougnon sur cultures vivrières, qui contrôle l'ensemble du procès de production (à la différence du premier qui n'assure que l'entretien et la récolte) recherche avant tout un accès à la terre, qui lui permette d'assurer son autoconsommation alimentaire, la commercialisation ne concernant que des surplus. La formule d'abougnon sur vivrier n'est d'ailleurs acceptée par le preneur que lorsqu'il n'a pas le numéraire suffisant pour louer le terrain. La signification différente des deux statuts est perçue par les intéressés, les abougnons sur café ou cacao se déclarant manoeuvres et les abougnons sur cultures vivrières, producteurs agricoles autonomes.

### 3) Incidence des résultats provisoires sur l'orientation des investigations de terrain

Outre l'établissement d'une base d'échantillonnage et d'une première typologie de producteurs agricoles à Djimini-Koffikro (1) (cf page suivante), le dépouillement provisoire du recensement aura fait apparaître plusieurs phénomènes qui ont influé sur la conduite de la recherche.

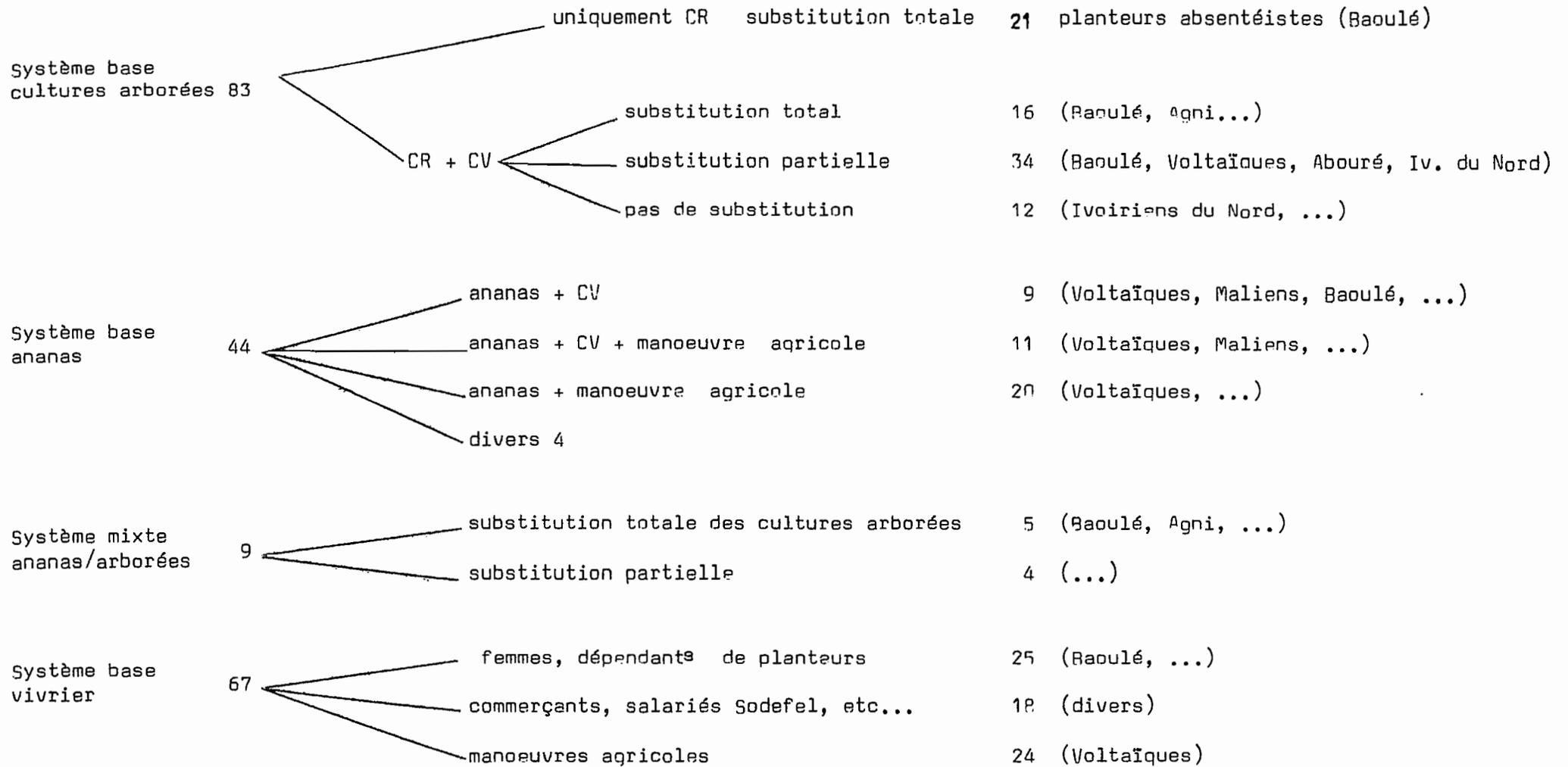
- La dissociation de la production d'ananas et des productions arborées entre unités de production différentes, mais la complémentarité entre les systèmes "ananas" et "cultures arborées", s'exprimant à travers l'accès à la terre pour les uns (producteurs d'ananas preneurs, planteurs de cultures arborées, propriétaires fonciers, bailleurs) et à la main d'oeuvre pour les autres (producteurs d'ananas s'employant comme contractuels ou journaliers), suggèrent deux voies de recherche :
  - . l'analyse fine de l'articulation entre les deux systèmes, par l'appréhension des flux fonciers et des flux de travail;
  - . la détermination des raisons qui poussent les planteurs de cultures arborées à délaisser la production d'ananas.
- La mise en évidence du rôle fondamental joué par la main-d'oeuvre temporaire dans le procès de production débouche sur une interrogation quant au type d'agriculture pratiquée (agriculture familiale ?), et pose le problème de la disponibilité en main-d'oeuvre temporaire. La possibilité pour les manoeuvres de pratiquer la culture de l'ananas ou celle des vivriers commercialisés pourrait être un facteur qui retient la main-d'oeuvre à Djimini-Koffikro. A l'inverse, ces pratiques réduisent le nombre de journées de travail disponibles pour les planteurs qui font appel à de la main-d'oeuvre temporaire; le développement de la culture de l'ananas hors bloc pourrait en particulier avoir une incidence sur l'offre de main-d'oeuvre temporaire.

La question du rôle joué par cette main-d'oeuvre dans la production agricole à Djimini-Koffikro devra être abordée à la fois à partir de l'employeur (quantification de l'apport de travail temporaire) et du manoeuvre (que représente l'activité salariée par rapport à ses autres activités ?).

---

(1) Par souci de simplification, l'ensemble des données qui ont permis l'établissement de cette typologie n'ont pas été présentées dans le texte.

TYPLOGIE PROVISOIRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE DJIMINI-KOFFIKRO



- 20 % des producteurs de cultures arborées ont des plantations dans d'autres régions de Côte d'Ivoire, près de 30 % sont absentéistes. L'incidence de ces deux phénomènes sur la dynamique des systèmes productifs à Djimini-Koffikro sera à analyser.
- La structure fragmentée d'une partie des unités de production et le nombre important de planteurs absentéistes conduisent à porter une attention particulière, sur la base d'observations de terrain rigoureuses, à la définition, à la délimitation et au fonctionnement des unités de production.
- Une enquête sur la commercialisation des produits vivriers devra être étendue à l'ensemble des producteurs et non limitées aux seuls "planteurs". L'apparition d'une strate de producteurs qui ne commercialisent plus de simples surplus, mais produisent des cultures vivrières de base pour les vendre, devra être vérifiée et son importance précisée.

A l'issue du recensement agricole nous disposons ainsi d'une base de travail précieuse (bien que d'une fiabilité relative, *dans ses premiers résultats*) et d'éléments qui permettaient de formuler des interrogations affinant notre problématique originelle.

Le recensement n'apportait toutefois pas - du moins avec la précision souhaitée, toutes les informations relatives à la mise en oeuvre des ressources productives et aux résultats du procès de production. Il convenait donc

- d'approcher de façon sûre la disponibilité et la mise en oeuvre du facteur terre, par l'établissement d'un parcellaire,
- de compléter l'approche statique du recensement par la mise en place de suivis permettant de cerner quantitativement et qualitativement des flux,
  - flux de travail : *enquêtes mise en oeuvre de la force de travail,*
  - flux de produits : *enquêtes production - commercialisation,*
  - flux monétaires : *enquêtes budget,*
- de compléter le recensement et les suivis par .des enquêtes thématiques légères : seules seront présentées ici les *enquêtes migrations* (réalisées ou en cours de réalisation);

*.des entretiens semi-directifs,*

pour le recueil de données dont la collecte par voie de questionnaires est délicate : transferts monétaires ville-campagne, utilisation de revenus agricoles à l'extérieur du secteur agricole productif, incidence sur les systèmes productifs de la possession de plantations dans d'autres régions de Côte d'Ivoire, de l'absentéisme de certains planteurs...

#### IV. LEVE DE PARCELLES ET PLAN PARCELLAIRE

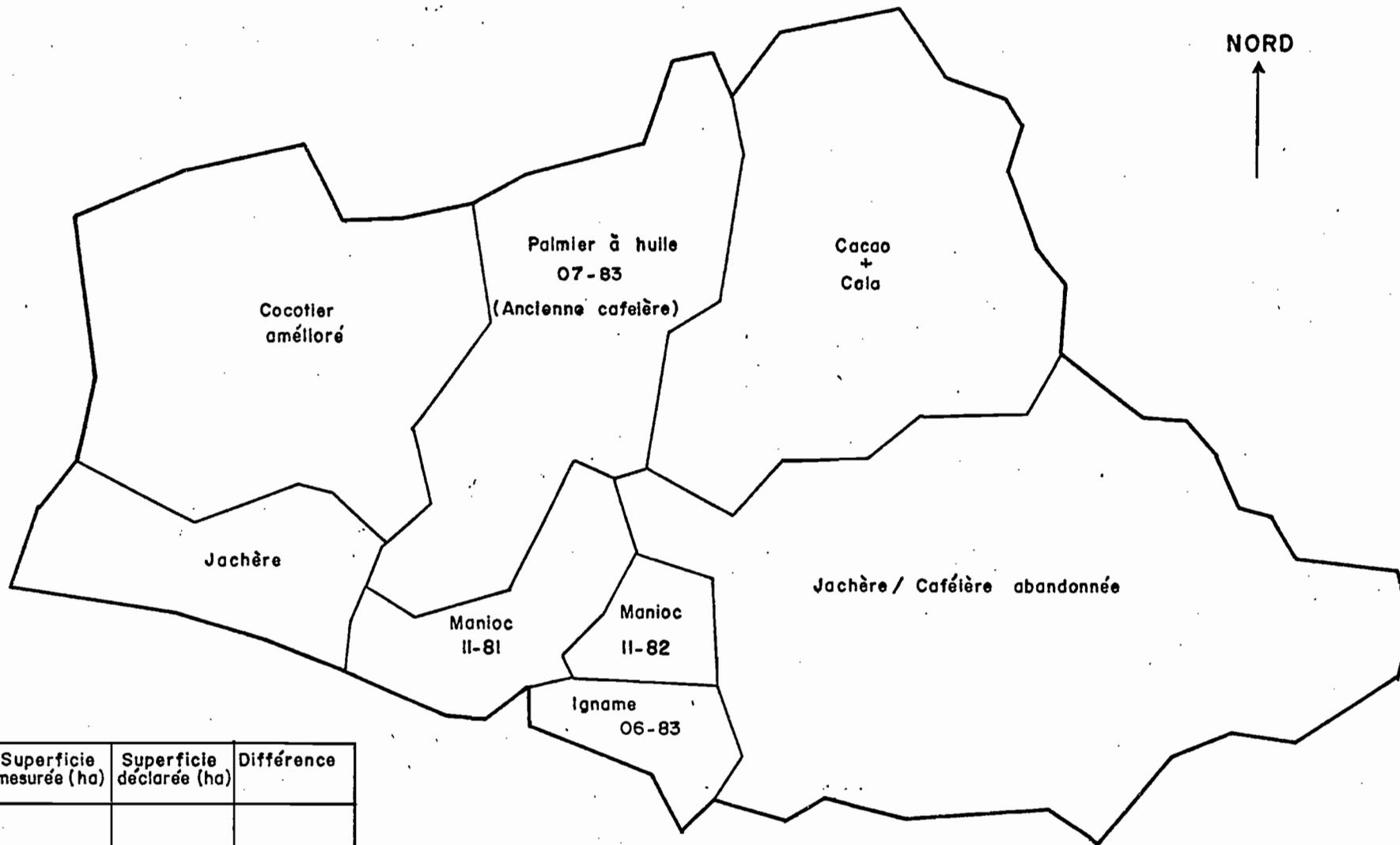
- *Le levé de parcelles*, par une mesure précise des superficies, permet de fonder le raisonnement et le calcul économique (quantification du système de production, approche du problème de "contrainte foncière" sur des bases concrètes... -) sur des données fiables. Nous avons souligné à plusieurs reprises le caractère approximatif des superficies déclarées par le planteur. A titre d'illustration, nous donnons l'exemple non exceptionnel d'un planteur qui avait surestimé de 43 % la superficie totale de son patrimoine foncier, lors du recensement; les différences relatives les plus importantes sont enregistrées sur les parcelles en cultures vivrières : jusqu'à 84 % de sur-évaluation (cf page suivante).

Sont mesurées, pour toutes les unités de production, les jachères, les plantations abandonnées de café et de cacao et toutes les parcelles en culture, à l'exception de celles d'ananas encadré, seul le bloc de culture étant cadastré. Les palmeraies et cocoteraies "améliorées" ont été mesurées car des divergences liées à la création spontanée de plantations (cf page 42 ) apparaissaient entre les résultats de l'enquête et les données de Palminindustrie et même entre les chiffres disponibles auprès de l'encadreur et ceux disponibles auprès du siège de la société. De plus le levé de ces plantations était indispensable pour l'établissement du plan parcellaire.

La mesure des parcelles a débuté au mois de février 1983. A la fin du mois de mai on pouvait estimer que les 2/3 des levés avaient été réalisés. Le travail est effectué par deux équipes, au moyen de boussoles et de topofils. Les superficies et les erreurs de bouclage sont calculées au fur et à mesure des levés, en utilisant une calculatrice programmable; le report sur la carte des parcelles mesurées jusqu'en mai a pu être ainsi remis à la saison des pluies, afin d'accélérer le travail de terrain pendant la grande saison sèche.

La mise à jour des créations de plantations arborées de juin-juillet 1983, sur des parcelles précédemment mesurées, sera faite à l'automne.

L'importance du travail engagé est compensé en partie par la facilité de visée en milieu déforesté, dans des plantations de palmiers, cocotiers ou d'ananas-hors bloc, et par la qualité des mesures des deux agents du Centre ORSTOM de Petit Bassam qui sont chargés du levé; les retours sur une parcelle à la suite d'une erreur de bouclage supérieure à quelques mètres sont exceptionnels.

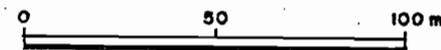


NORD



CULTURE	Superficie mesurée (ha)	Superficie déclarée (ha)	Différence
Palmier 1983 ancienne caféière	1,11	1,00	+ 11 %
Cocotier	1,36	2,00	- 32 %
Cacao	1,50	2,00	- 25 %
Manioc II-81	0,37	1,00	- 63 %
Manioc II-82	0,16	1,00	- 84 %
Igname 06-83	0,21	0,50	- 58 %
Jachère vieille caféière	3,00	6,00	- 50 %
<b>TOTAL</b>	<b>7,71</b>	<b>13,5</b>	<b>- 43 %</b>

PLAN PARCELLAIRE UP 78-1 Juin 1983



- La réalisation d'un plan parcellaire du terroir, représentation graphique du levé *exhaustif* des parcelles du terroir, a été décidé pour trois raisons :

- il met en évidence les parcelles non déclarées situées sur le terroir. On considère parfois que la mesure des parcelles désignées par le planteur suffit pour assurer la fiabilité des données, mais, nous l'avons déjà souligné, le planteur ne montre que ce qu'il veut bien montrer. La réalisation de plan parcellaire fait apparaître ces omissions, par la persistance de "blancs" sur la carte.

- Il permet également de visualiser la localisation des cultures dans l'espace, et fournit un instrument de travail précieux pour la reconstitution de l'historique des unités de production ou des unités de patrimoine foncier (reconstitution du patrimoine originel, scindé par le jeu de l'héritage, des ventes de terres...).

- A notre connaissance, aucun plan parcellaire de terroir n'a jamais été réalisé en basse Côte d'Ivoire, dans une région de substitution des cultures et de forte contrainte foncière. Le plan parcellaire du terroir de Djimini-Koffikro constituera ainsi un document de référence sûr, grâce auquel peut être envisagée une étude dynamique, sur plusieurs années, de l'évolution de la mise en valeur de l'espace villageois et de la saturation physique progressive de ce dernier par les cultures nouvelles; ce, à partir d'une année de base intéressante : la création de palmeraies encadrées, stoppée depuis 1978, reprend en 1983.

La réalisation du plan de terroir se justifie avant tout vis à vis des planteurs de cultures arborées qui ont, pour 85 % d'entre eux, toutes leurs parcelles localisées sur le terroir (1).

---

(1) Exception faite des plantations possédées dans d'autres régions.

## V. ENQUETES 'MISE EN OEUVRE DE LA FORCE DE TRAVAIL'

### 1) Enquête hebdomadaire 'emploi du temps - temps de travaux - emploi de main d'oeuvre temporaire'

#### 1.1. Objectifs

Cette enquête devrait permettre (cf graph. page 63 ) :

- d'apporter des éléments contribuant à la délimitation des unités de production et à la mise en évidence de l'autonomie de certains dépendants, par la quantification des flux de travail internes à l'unité de production,

- de faire la part des activités non agricoles et des activités agricoles de chaque enquêté et, parmi celles-ci, du travail effectué hors du cadre de l'unité de production,

- de vérifier l'importance de l'apport de main-d'oeuvre extérieure à l'U.P., dans la mise en oeuvre de la force de travail,

- de cerner la division sociale du travail et les rapports de production,

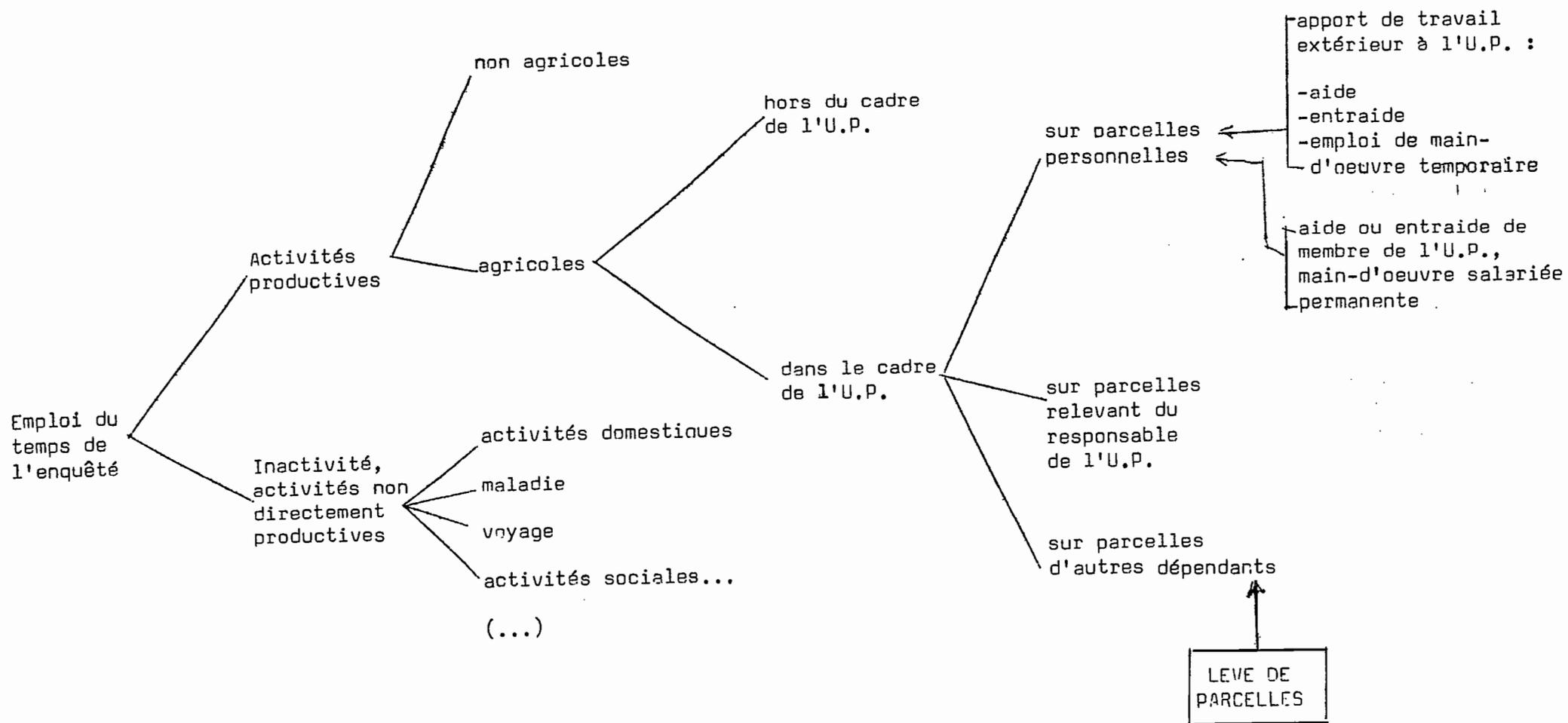
- de fournir un élément de quantification du système de production, par la détermination de temps de travaux,

- d'évaluer la disponibilité de la force de travail temporaire constituée par les producteurs d'ananas ou de vivriers qui s'emploient comme manoeuvres contractuels ou journaliers,

- d'évaluer le taux d'emploi des manoeuvres contractuels ou journaliers n'ayant pas d'autre activité, qui résident en permanence à Djimini-Koffikro, et d'élargir la base de collecte des informations concernant la rémunération des différents travaux qui leurs sont confiés (connues en partie par le questionnement des employeurs, cf page 64).

#### 1.2. Données enregistrées

Le recueil des informations, par voie de questionnaire (cf exemple de questionnaire) se fera dans une triple perspective :



EMPLOI DU TEMPS - TEMPS DE TRAVAUX

Nom : Gwaumba Barbé

IP : 1

IR : 82

Jour	Durée	Nature des travaux	Parcelle	Responsable mise en culture de la parcelle	Rémunération et avantages	Payé par	Observation
14/6	8H-14H	nettoyage champ ananas	ananas 02-83	Gwaumba Barbé			
15/6	8H-15H	bultage d'iguame		Brisy Benoit	1500 F	Brisy Benoit	150 buttes / 10 F / butte.
16/6	8H-16H	nettoyage champ ananas	ananas 02-83	Gwaumba Barbé			
17/6	8H-15H	nettoyage champ manioc		Nda Kouamé	800 F nourri	Nda Kouamé	
18/6	8H-15H	Recette de ajats		Gwaumba Barbé			
19/6	10H-14H	nettoyage champ manioc	manioc 11-82	Gwaumba Barbé			
20/6		REPOS					

ENTRAIDE - MAIN D'OEUVRE SALAIRE

Jour	Nom et prénom	Durée	Nature des travaux	Parcelle	Rémunération et avantages	Payé par	Observations
14/06	Youssef Ouécharge	8H-14H	Nettoyage champ ananas	ananas 02-83	nourri		entraide.

- *emploi du temps de l'enquêté*, par l'enregistrement de sa principale activité quotidienne (cadre supérieur du questionnaire). La journée "type" de travail à Djimini-Koffikro est d'une durée de 5 à 8 heures, entrecoupées parfois d'une pose pour le repas. Les heures approximatives de départ au champ et de retour à Djimini-Koffikro étant connues (ainsi que les temps de déplacement entre le village et le champ), il sera possible de vérifier la validité et les limites d'un raisonnement par journée de travail "standard".

Seules sont notées des activités productives, ou les raisons de l'inactivité (repos, maladie, funérailles, voyage, absence de contrat ...).

Les activités domestiques quotidiennes des femmes ne sont pas mentionnées, à la différence de la fabrication d'attiéké, de placali, et d'huile. Si, ce qui est peu fréquent, ces activités de transformation interviennent un jour où l'enquêtée a également travaillé sur une parcelle, les deux activités sont enregistrées.

- *intervenants sur les parcelles contrôlées par l'enquêté* : membres de la famille, emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production, aide, entraide, manoeuvres temporaires (1) (cadre inférieur du questionnaire),

- *temps de travaux*, calculés à partir des éléments précédents recombinaés par parcelles.

Habituellement les enquêtes de ce type sont effectuées par des passages quotidiens. Mais, à Djimini-Koffikro, la population est d'une hétérogénéité, les systèmes de culture d'une telle diversité, que nous avons préféré espacer les passages et augmenter la taille de l'échantillon plutôt que de travailler sur un échantillon trop réduit et peu significatif. Une fréquence d'un passage par semaine nous semble optimale, au delà des risques d'oublis ou de confusion devenant trop importants.

Le suivi a débuté le 1er mars 1983. Une mise à jour des temps de travaux a été effectuée pour les quelques parcelles sur lesquelles les opérations de débroussage étaient déjà engagées.

Cette enquête représente une importante charge de travail, pour le passage des questionnaires et pour le dépouillement et le traitement des données. Une informatisation du traitement est envisagée.

---

(1) Les salariés permanents font parti de la communauté de production.

### 1.3. Echantillonnage

L'enquête, du fait des objectifs qui lui étaient assignés (cf page 62 ) ne s'est pas limitée aux producteurs agricoles (manoeuvres à temps partiel ou non), mais a été étendue à des manoeuvres contractuels ou journaliers n'ayant pas d'autres activités, qui résident en permanence à Djimini-Koffikro.

Sont enquêtés : les manoeuvres "spécialisés", les producteurs agricoles échantillonnés et *tous les actifs membres de l'unité de production*, dans les limites révélées par le recensement agricole mais modifiables, puisque tous les flux de travail qui transitent par l'U.P. sont enregistrés.

Dans tous les cas il y a homologie entre l'unité de résidence et l'unité de production, à une exception près, où l'unité de résidence regroupe plusieurs unités de production (dans leurs limites provisoires). Dans ce cas, l'ensemble des actifs de l'unité de résidence est enquêté.

Sont donc interrogés *directement* non seulement les responsables de la mise en culture d'une parcelle (responsables d'U.P. ou dépendants disposant d'une certaine marge d'autonomie), mais également tous les aides familiaux non autonomes et les salariés agricoles permanents.

La participation aux travaux des champs d'enfants scolarisés en vacances, de membres de la famille en visite à Djimini-Koffikro, ..., est mentionnée dans le cadre inférieur du questionnaire rempli pour le responsable de la parcelle sur laquelle les travaux sont effectués.

Le nombre d'enquêtés a été arrêté en fonction des possibilités de l'enquêteur à temps complet et de l'enquêteur à temps partiel dont nous disposions, en réservant l'équivalent - temps d'un demi enquêteur pour la réalisation d'autres enquêtes que les suivis.

L'échantillonnage a été opéré par choix raisonné, fondé sur la typologie provisoire des producteurs agricoles de Djimini-Koffikro (cf page 58), en sélectionnant des "cas-types" dont la représentativité statistique n'était pas recherchée a priori. La qualité des contacts noués avec l'enquêté lors du passage du recensement a été l'élément de sélection entre les enquêtés répondant aux mêmes critères.

Composition des trois sous-échantillons :

- *Contractuels (C) et Journaliers (J) sans autre activité* : ces derniers travaillent parfois en groupe ("société"). Le choix a donc été fait de telle sorte que chaque société soit représentée. Sur les 24 contractuels et journaliers "spécialisés" de Djimini-Koffikro qui s'étaient présentés comme tel lors du recensement, 10 ont été retenus. Il s'agit là toutefois d'un sous-échantillon instable : quelques manoeuvres sont déjà partis depuis le début de l'enquête, d'autres ont commencé à cultiver de l'ananas-hors bloc ou des cultures vivrières. Dans la mesure du possible ils ont été remplacés, dans le sous-échantillon C/J.

L'instabilité même de l'échantillon sera riche d'enseignements, les manoeuvres qui accèdent au statut de producteur agricole (à temps partiel le plus souvent) continuant à être suivis à ce titre, ce qui permettra d'esquisser "l'itinéraire" de certains d'entre eux.

- *Producteurs d'ananas et producteurs de vivriers*

Le critère de sélection a été la combinaison de cultures pratiquées, les superficies déclarées (1), l'activité complémentaire éventuelle de contractuel ou journalier. Le critère "force de travail familiale" n'a pas été pris en compte, la communauté de production se limitant le plus souvent à un individu ou au ménage.

Composition du sous-échantillon :

Producteurs d'ananas + cultures vivrières	2
Producteurs d'ananas + cultures vivrières + C/J	3
Producteurs d'ananas + C/J	7
Producteurs cultures vivrières + C/J	6
Producteur cultures vivrières sans autres activités	1

	Ananas ≥ 0,5 ha	Ananas < 0,5	Vivrier seul
Vivrier ≥ 1 ha	2	1	4
Vivrier < 1 ha	1	1	3
Ananas seul	3	4	

(1) L'hypothèse étant que le temps de travail agricole investi hors U.P. (C/J) est inversement proportionnel à la superficie mise en culture par le producteur-manoeuvre.

Sur 12 planteurs d'ananas, 3 pratiquaient , début 1983, la culture sur bloc, 7 la culture hors-bloc, et 2 combinaient les deux types de production. Ce sous-échantillon de l'enquête 'mise en oeuvre de la force de travail', comme le précédent, ne peut être considéré comme stable dans ses caractéristiques. Mais, ici aussi, le suivi de la variation de ces caractéristiques présentera un intérêt indéniable.

- *Planteurs de cultures arborées*

Le choix des 15 unités de production enquêtées a été arrêté en fonction de la combinaison de cinq critères, l'objectif étant de sélectionner des "cas types".

- Structure, définie provisoirement, de l'U.P. : 4 sont de structure unitaire, 11 de structure fragmentée.
- Système de culture : cultures encadrées dominantes dans 8 U.P..
- Superficie en culture (déclarée) : plus de 10 ha : 9 U.P. (1).
- Emprunt ou location de terre : 4 U.P..
- Main-d'oeuvre permanente : 8 U.P. disposent de plus de trois actifs agricoles permanents.

L'échantillon compte six Baoulé, deux Agni, deux Ivoiriens du Nord, deux Maliens, un Abouré, un Appolonien et un Voltaïques.

---

(1) Les données "superficie en culture" et "superficie des réserves foncières" du recensement agricole n'ont pas été systématiquement dépouillées, leur fiabilité étant par trop incertaine. Il semblerait toutefois qu'à Djimini-Koffikro une unité contrôlant plus d'une quinzaine d'hectares soit au dessus de la moyenne.  
Seul le levé de parcelles fournira les bases sûres d'une typologie.

Tableau 17 : COMPOSITION DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE "MISE EN OEUVRE DE LA FORCE DE TRAVAIL" (actifs familiaux et main-d'oeuvre salariée non compris)

	NOMBRE DE PRODUCTEURS ENQUETES	COMPARAISON (%) ECHANTILLON - POPULATION (données provisoires R.A.)
Planteurs de cultures arborées (absentéistes exclus)	13	21 %
Planteurs de cultures arborées et d'ananas	2	22 %
Planteurs d'ananas + C.V.	2	22 %
Planteurs d'ananas + C/J	7	35 %
Planteurs d'ananas + cultures vivrières + C/J	3	22 %
Producteurs de vivrier + C/J	6	25 %
Producteur de vivrier sans autre activité	1	100 %
C/J sans autre activité	10	42 %

2) Enquête complémentaire "emploi de main-d'oeuvre étrangère à l'unité de production"

Cette enquête, étendue à l'ensemble des planteurs de cultures arborées qui ne font pas parti de l'échantillon de l'enquête "mise en oeuvre de la force de travail", vise à préciser le rôle joué dans le procès de production par la main-d'oeuvre étrangère à l'U.P. : aide, entraide, contractuels et journaliers.

Les modalités pratiques de l'enquête, qui sera effectuée en un ou en quelques passages (de ce fait sans prétentions quantitativistes exagérées), seront arrêtées lorsque le dépouillement du suivi "mise en oeuvre de la force de travail" aura fourni suffisamment d'éléments pour orienter au mieux les investigations.

## VI. ENQUETES PRODUCTION - COMMERCIALISATION

### 1) Enquête production

Cette enquête a pour objectif l'évaluation de la production, à l'échelle du village, de toutes les cultures de rente et des principales cultures vivrières : manioc, igname et maïs.

Lorsqu'elle ne donne pas lieu à autoconsommation, la production pourra être déterminée à partir des résultats de l'enquête commercialisation, les pertes étant négligées, au moins dans un premier temps.

Si le produit est autoconsommé en totalité ou en partie, comme c'est le cas pour le manioc, l'igname et le maïs, l'estimation se fera en deux étapes :

- 1- évaluation, par l'équipe d'agro-pédologues de l'ORSTOM qui intervient à Djimini-Koffikro, du rendement agronomique par la technique du carré de rendement, sur un échantillon de parcelles. Les planteurs chez lesquels les carrés sont posés sont choisis en partie dans l'échantillon des enquêtes "mise en oeuvre de la force de travail" et "commercialisation de produits agricoles".
- 2- Extrapolation des résultats à l'ensemble des unités de production, sur la base des résultats du levé de parcelle.

### 2) Enquêtes commercialisation

L'objectif de cette enquête est d'évaluer pour l'ensemble des unités de production et pour toutes les cultures, les quantités commercialisées sur une campagne, les modalités de vente et les prix pratiqués.

Les données sont directement disponibles, pour les *régimes de graine de palme, le coprah et l'ananas bloc* auprès de Palminindustrie et de la Sodefel à l'exception toutefois des fuites sur le marché libre des régimes de graines de palme (vendus sous forme de régimes, de graines détachées, ou transformés artisanalement en huile) et d'ananas-bloc, écoulé sur le marché du produit frais dans la capitale.

Les ventes de tous les produits dont la commercialisation n'est pas organisée devront être évaluées au moyen d'enquêtes.

La fréquence et les modalités de commercialisation des produits ont facilité le recueil des données :

- *L'ananas hors bloc* est acheté par des planteurs qui disposent de quotas d'exportation. Pour une parcelle donnée, il n'y a qu'un acheteur et qu'une seule transaction, même si la récolte est échelonnée dans le temps. La production est parfois vendue au kilogramme, mais le planteur pratique fréquemment la "vente du champ", sans pesée de la production.

L'estimation du rendement ne présente alors pas de difficulté majeure, le nombre de plants étant connu (les rejets sont achetés à la pièce).

- *Le café et le cacao* sont vendus au poids, sous forme de café non décortiqué et de fèves de cacao, lors de la traite (une traite annuelle pour le café, deux pour le cacao).

- *La cola* est vendue sous forme de noix, au kilo ou par panier dont le poids est peu variable, à des commerçants dioula du village.

- *Le manioc* est vendu à des commerçantes venues d'Abidjan, ou, plus rarement, directement par le producteur qui loue un véhicule baché pour aller écouler lui-même la marchandise sur un marché de la capitale.

Le manioc non transformé est commercialisé par centaine de tubercules, ou par "bachée" (il existe plusieurs modèles : grande ou petite Toyota...), mais jamais au poids. Le nombre de ventes effectuées à partir de la production d'une parcelle est limité : rarement plus de quatre transactions, et le manioc est récolté assez rapidement, à l'arrivée à maturité de la culture.

Le manioc transformé est vendu sous forme d'attiéké, par cuvettes (de plusieurs dimensions) et sous forme de placali, par sac (sacs d'engrais récupérés). Les tubercules sont alors prélevés sur la réserve alimentaire, ce qui rend impossible un suivi exhaustif à l'échelle de toutes les unités de production du village.

- *L'igname* est commercialisée au poids, ou par "rangée" d'une cinquantaine de tubercules (1), à des commerçantes venues d'Abidjan ou à des producteurs du village qui manquent de semenceaux, à l'époque de la plantation.

---

(1) Les ignames sont stockées sur claies.

- *Le maïs* est vendu en frais, par sac de 250 épis ou par "bachée", ou en sec, égrenné, au poids.

- *La banane plantain* est vendue par régime.

- *Les produits maraichers et les condiments*, à la pièce, par tas, par cuvette, etc...

Les quantités commercialisées sont connues, pour certains produits, en unités de mesure non conventionnelles : contenance d'un véhicule baché, cuvette, sac, nombre de tubercules... . La conversion des données obtenues sera effectuée sur la base de pesées répétées d'échantillons (le protocole de pesée n'a pas encore été établi).

La technique de collecte des informations a été adaptée à la fréquence des transactions :

- *Une enquête hebdomadaire* sur les ventes de produits agricoles, passée auprès de l'échantillon de l'enquête "mise en oeuvre de la force de travail", permettra de quantifier les ventes de tous les produits, y compris attiéké, placali, régimes de graines de palme détournés du circuit officiel (1), produits maraichers, etc, ... (cf questionnaire page suivante).

- *Une enquête complémentaire* a été mise en place, portant sur les producteurs ne faisant pas partie de l'échantillon, afin de cerner, pour l'ensemble des unités de production, les ventes des productions de rente et, pour les cultures vivrières, de manioc, igname et maïs.

Pour ce faire, une liste des parcelles devant arriver à maturité est dressée chaque mois, à partir des informations fournies par le recensement agricole "amélioré" et par le levé de parcelles.

Quelques passages répétés, entre l'entrée en production et la fin de la commercialisation, permettent d'appréhender valablement le flux des produits écoulés sur le marché.

Le système mis en place semble donner satisfaction. Le producteur se souvient parfaitement des transactions, même si le passage de l'enquêteur n'est pas immédiat; il ne semble pas qu'il y ait, sauf exceptions, une volonté des enquêtés de rétention d'informations, les villageois étant maintenant accoutumés au passage de questionnaires, et les craintes d'effets secondaires redoutés de la recherche (imposition...) ayant été dissipées.

---

(1) L'estimation de fruits d'ananas-bloc est beaucoup plus délicate et ne pourra être tentée que par des entretiens avec les producteurs.



TABLEAU RECAPITULATIF "ENQUETES COMMERCIALISATION"

	Acheteurs	Vendu sous forme de...	Unité de vente	Sources d'information	Population concernée
Cocotier	Palmindustrrie	Coprah	kiloqramme	Données Palmindustrrie	Totalité des planteurs
		Régimes			
Palmier à huile	Commerçantes ABJ	Régimes	régime	Suivi hebdomadaire	Echantillon "suivi"
	Consommateurs (Adiaké)	Huile (transformation artisanale)	litre		
Ananas encadré	G.V.C.	Fruits	kiloqramme	Données Sodefel	
	Commerçants ABJ (fuites)		"bachée"	Entretiens avec les producteurs	
Ananas hors-bloc	Exportateurs	Fruits	kiloqramme	Suivi hebdomadaire + enquête complémentaire	Totalité des producteurs
		"Champ"	hectare		
Café - Cacao	Collecteurs agréés	Café non décortiqué fèves de cacao	kiloqramme		
Cola	Commerçants dioula	Noix	kiloqramme		
Manioc	Commerçantes Abidjan	Attiéké	cuvette	Suivi hebdomadaire	Echantillon "suivi"
		Placali	sac		
		Tubercules	centaine ou "bachée"		
Igname	Commerçantes ABJ	Tubercules	kiloqramme ou "ranquée"	Suivi hebdomadaire + enquête complémentaire	Totalité des producteurs
	Planteurs de D.K.				
Maïs	Commerçantes ABJ	Epis	sac ou "bachée"		
		Grains	kiloqramme		
Banane plantain, maraichage...	Commerçantes	Fruits	divers	Suivi hebdomadaire	Echantillon "suivi"

## VII. ENQUETE BUDGET

Il n'était pas dans notre intention de mettre en place une enquête budget-consommation "classique", qui aurait été beaucoup trop lourde, donc peu compatible avec les moyens dont nous disposons et avec les objectifs que nous nous sommes assignés.

Trois éléments retiendront notre attention :

- l'étude des budgets d'exploitation, qui sera réalisée, pour l'ensemble des unités de production, à partir des dépenses-recettes réelles, ou extrapolées;
- l'analyse de quelques budgets "hors exploitation";
- l'achat de produits vivriers de base.

1) *L'étude des budgets d'exploitation* ne sera pas basée sur une "enquête budget" proprement dite

- *les recettes d'exploitation* seront données pour l'ensemble des U.P. par les enquêtes "ventes de produits agricoles";
- *les dépenses d'exploitation* seront évaluées pour toutes les U.P. à partir de différentes sources :
  - coût du foncier et coût de la main-d'oeuvre salariée permanente : recensement agricole, après vérifications;
  - coût de la main-d'oeuvre temporaire : enquêtes "mise en oeuvre de la force de travail" ;
  - intrants et services : ce poste intéresse avant tout les cultures encadrées, pour lesquelles nous disposons des données des sociétés d'encadrement.

Les consommations sur ananas hors-bloc feront l'objet d'une enquête complémentaire légère (les quantités utilisées varient peu).

Les consommations sur les autres cultures non encadrées (café, cacao...) semblent totalement négligeables. Elles ne seront appréhendées, le cas échéant, qu'indirectement, à l'occasion du suivi "mise en oeuvre de la force de travail" (où elles seront enregistrées en "observations").

Seule l'estimation des quantités d'engrais livré par la Sodefel aux membres du G.V.C. et détourné vers les parcelles d'ananas hors-bloc s'avère délicate; elle sera tentée sur la base des résultats d'entretien avec les producteurs, qu'il serait prématuré d'engager dès à présent.

## 2) Etude des dépenses-recettes hors exploitation

L'intérêt d'une telle étude réside dans sa contribution à l'évaluation :

- du degré de monétarisation de l'économie domestique,
  - des achats éventuels de produits vivriers de base - riz en particulier,
  - de l'importance du revenu de l'activité salariée temporaire des producteurs agricoles de vivriers ou d'ananas, relativement au revenu tiré de l'activité de production agricole,
  - des transferts monétaires en provenance du milieu urbain,
  - de l'utilisation des revenus d'exploitation à l'extérieur du secteur agricole.
- *L'enquête budgétaire hebdomadaire* (cf questionnaire page suivante) est avant tout destinée à éclairer le premier point mentionné. Elle est conduite sur un échantillon de taille réduite appartenant à l'échantillon des suivis "travail" et "commercialisation" : cinq unités de résidence, quatre d'entre elles correspondant à des unités de production (l'une de structure unitaire, trois de structure fragmentée), la dernière comptant deux U.P. de structure fragmentée. Nous n'avons pas les moyens d'envisager un passage quotidien de l'enquêteur. Il est certain qu'une fréquence hebdomadaire, suffisante pour une enquête sur les activités productives ou sur la commercialisation de produits agricoles, ne permet pas d'assurer une fiabilité absolue des données, en particulier pour toutes les petites dépenses engagées par les enquêtés. Le degré de précision des informations reste toutefois compatible avec l'utilisation qui en est prévue.

Fiche budget

Nom Kouadio Bohoussou

Semaine du 17/7

au 23/7

UR/UR 20.1

DEPENSES	RECETTES
<u>Rémunération manoeuvres</u> 2 journaliers à 800 → 1600	<u>Ventes de produits agricoles</u> Cacao 6000
<u>Divers</u>	
<u>Alimentation</u>	<u>Revenus emploi rémunéré</u>
Boissons	
Epicerie	<u>Transferts monétaires</u>
Produits vivriers de base	
Viande - Poisson frais 1000	<u>Emprunts</u>
Divers	
<u>Santé, Hygiène</u>	<u>Divers</u>
<u>Habillement</u> Sandale 1000	
<u>Scolarisation</u>	
<u>Habitat</u>	
<u>Transport</u>	
<u>Divers</u>	
<u>Transferts monétaires</u>	
<u>Prêts</u>	

- L'enquête hebdomadaire "achat de produits vivriers de base" (riz, igname, manioc...) est passée auprès de l'ensemble de l'échantillon des suivis "mise en oeuvre de la force de travail" et "commercialisation". Le questionnaire "achats de produits vivriers de base" et "ventes de produits agricoles" est commun.
- L'évaluation du revenu de l'activité salariée pour les producteurs de vivriers ou d'ananas sera faite sur la base du suivi hebdomadaire de producteurs-manoevres, dans le cadre de l'enquête "mise en oeuvre de la force de travail".
- Les transferts monétaires en provenance du milieu urbain et l'utilisation des revenus d'exploitation à l'extérieur du secteur agricole feront l'objet d'entretiens semi-directifs avec des planteurs.

## VIII. ENQUETES MIGRATIONS

### 1) Immigration

Deux enquêtes succinctes ont été passées :

l'une, sur le *profil migratoire des planteurs de cultures arborées*, non natifs de Djimini-Koffikro (cf exemple de questionnaire).

Quatre informations principales étaient recherchées :

- l'origine géographique du planteur,
- les activités exercées jusqu'à l'installation à Djimini-Koffikro,
- l'année d'installation à Djimini-Koffikro,
- les modalités d'accès à la terre.

l'autre, qui ne se limitait pas à l'aspect migration, concernait les *manoeuvres agricoles*, disposant ou non de parcelles de cultures; elle a été passée lors du recensement agricole (cf exemple de questionnaire). Les questions posées visaient à fournir les bases d'une typologie des manoeuvres agricoles de Djimini-Koffikro (mode de rémunération, contrôle de parcelles de culture...), à dénombrer les équipes de travail et à cerner l'itinéraire migratoire du manoeuvre.

Les données recueillies par voie de questionnaire lors de ces enquêtes ne constituent qu'une base de travail qui est approfondie dans certains cas par des entretiens moins directifs avec les enquêtés.

Une troisième enquête "migration" est en cours, elle touche les *producteurs d'ananas et de vivriers* qui ne s'emploient pas à temps partiel comme manoeuvres, donc non interrogés lors de l'enquête précédente.

### 2) Emigration

Le flux constitué par le départ définitif de Djimini-Koffikro de planteurs et de leurs familles (retour dans le village d'origine ou recherche de terres disponibles) sera évalué à partir d'entretiens avec les villageois âgés et par une analyse comparative des résultats des différents recensements nominatifs de la population qui ont été réalisés à Djimini-Koffikro.

ENQUETE PROFIL MIGRATOIRE DE S PLANTIEURS

Nom SOULEYMANE KONATE  
UR/UP 08.1

Ethnie : MALIEN

Age : 40 ans

Sous-préfecture ou pays d'origine : MALI

Année de première arrivée en C.I. : 1956

Activités exercées en C. I. jusqu'à l'installation à D.K :

Années	Sous préfecture	Activités			Motif du départ
		Planteur	Manoeuvre (préciser)	Autre (préciser)	
5 ans	Abougarou		Abougarou café/cacao		Insécurité avec son patron (problème lors du partage)
3 ans	Divo		Abougarou café		faible production
4 ans	Abisso		Abougarou café		a trouvé un terrain à Djimini.

Année d'arrivée à D.K. : 1968

Motif choix de D.K. : possibilité d'achat d'un terrain

Première activité à DK (Aide familiale, C/J, abougarou, planteur...) : Planteur

Année d'accès au statut de planteur : 1968

Modalité d'accès à la terre (achat, héritage -de qui ? préciser relations de parenté, droit de culture...)

Achat

Si achat : montant, superficie et origine des fonds :

1968	110.000	3ha	revenu abougarou	Abisso
1970	120.000	3ha		

QUESTIONNAIRE MANOEUVRE

PASSAGE UNIQUE

Nom : *Sandwidi Mathieu*

Code : *UR 43.*

Nationalité : *V.*

Ethnie : *Nossi*

Lieu de naissance : *H.V.*

Type : *C 15*

J : Journalier C : contrat M : mensuel A : annuel  
 A C V : Abougnon S/CV A C R : Abougnon S/CR A B : Abougnon CV CR  
 Si autre, préciser.

Parcelles personnelles C R : *ananas H.B.*  
 C V :

Spécialisation par culture ?

par tâche ? *non*

Travaille individuellement ? *non*

en équipe ? (avec qui ?) *Seidou Kouba - Zakari Safilou.*

Principaux employeurs : -  
 (Nom, résidence, localisation parcelles) -  
 -  
 -

Date d'arrivée en Côte d'Ivoire : *1975.*

Activités exercées en Côte d'Ivoire jusqu'à l'installation à Djimini :

Avis, années	Village	Préfecture	Activités	Motifs départ
<i>1975-80</i>		<i>Bonoua</i>	<i>manoeuvre (abougnou)</i>	<i>mal payé.</i>

Date premier emploi à Djimini : *1980*

omme manoeuvre  
 producteur d'ananas-bloc (*hors bloc.*)  
 autre

Projet professionnel rester manoeuvre (préciser le type)  
 devenir planteur à Djimini  
 ailleurs (préciser)  
 productions envisagées :  
 autre (préciser)

*par manque de forêt  
 il continuera s'il gagne  
 de l'argent à louer des  
 terres pour ananas et c.v.  
 Peux pas aller ailleurs -*

Observations

\*  
\*   \*  
\*

A l'issue de cette présentation, parfois succincte, des enquêtes réalisées, en cours ou prévues à Djimini-Koffikro, il convient de rappeler que le système de collecte des données mis en place est susceptible d'être modifié, face à des difficultés de terrain ou du fait d'une nouvelle formulation des interrogations qui guident la recherche; de rappeler également que l'étude monographique ne représente que la *première phase* de la recherche, et qu'elle ne trouve selon nous sa pleine justification qu'en tant que telle.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR L'ECONOMIE  
DE PLANTATION EN COTE D'IVOIRE

---

- AFFOU Yapi : Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social. Une introduction à l'organisation socio-économique Akyé, ORSTOM Petit Bassam, 1979.
- J.L. CHALEARD : Structures agraires et économie de plantation chez les Abé. 2 tomes. Université de Paris X Nanterre. UER de Géographie, 1979.
- J.P. CHAUVEAU, J. RICHARD : Une "périphérie recentrée" : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Etudes Africaines 68, XVII-4, pp. 485-523.
- CIRES-IGT-GERDAT-ORSTOM : Le dynamisme foncier et l'économie de plantation. Séminaire inter-instituts. CIRES 22.02.1978.
- DIAN BONI : L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière. 2 tomes. Université d'Abidjan. Institut de Géographie Tropicale, 1982.
- J.M. GASTELLU : Une économie du trésor : les grands planteurs du Moronou. 3 tomes ORSTOM Petit Bassam, 1980-1981-1982.
- J.M. GASTELLU, S. AFFOU Yapi : Un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs" in Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Etudes réunies et présentées par Y. Faure et J.F. Médard. Karthala, 1982, Paris.
- B. KINDO : Dynamique économique et organisation de l'espace chez l'Agni du N'Dénéan et du Djuablia. Université d'Abidjan, 1978.
- F. RUF : Techniques culturelles et productivité du travail en économie de plantation du Centre Ouest Ivoirien. Juin 1980. Doc. de travail CIRES.
- : Perspectives de développement agricole dans les zones en voie de saturation foncière du Centre Ouest. Doc. de travail. CIRES. Janvier 1980.
- : Les règles du jeu sur le foncier et la force de travail dans l'ascension économique et la stratification sociale des planteurs de Côte d'Ivoire. Economie Rurale n° 147-148, 1982, pp. 111-119.

- A. SAWADOGO : L'agriculture en Côte d'Ivoire  
PUF, 1977.
- A. SCHWARTZ : Un terroir forestier de l'Ouest ivoirien : Ziombli.  
Analyse socio-économique.  
Etudes Rurales n° 37-38-39, 1970; pp. 266-280.
- Univers économique traditionnel et évolution du  
système de production guéré.  
Cah. ORSTOM sér. Sciences Humaines vol. VIII n° 3; 1971.
- Colonisation agricole spontanée et émergence de  
nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien.  
L'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de  
Soubré.  
Cah. ORSTOM sér. Sciences Humaines vol. XVI n° 12; 1979.

ANALYSE ÉCONOMIQUE DE SYSTÈMES PRODUCTIFS AGRICOLES  
EN BASSE CÔTE D'IVOIRE

NOTE METHODOLOGIQUE

(document provisoire)

Page

Préliminaire

PROBLEMATIQUE, METHODOLOGIE

I. Le concept de système productif comme outil d'analyse	1
II. Esquisse du modèle dominant d'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière	3
III. Objectifs d'une recherche sur la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en zone de diversification des cultures, sous contrainte foncière	6
IV. Méthode monographique et étude régionale	13
V. Choix de la région et du village	15

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES A DJIMINI-KOFFIKRO

I. Informations à recueillir et système de collecte des données	19
II. Recensement démographique	29
III. Recensement agricole	39
IV. Levé de parcelles et plan parcellaire	60
V. Enquêtes "Mise en oeuvre de la force de travail"	62
VI. Enquêtes production - commercialisation	69
VII. Enquête budget	73
VIII. Enquêtes migration	76
Orientations bibliographiques	78